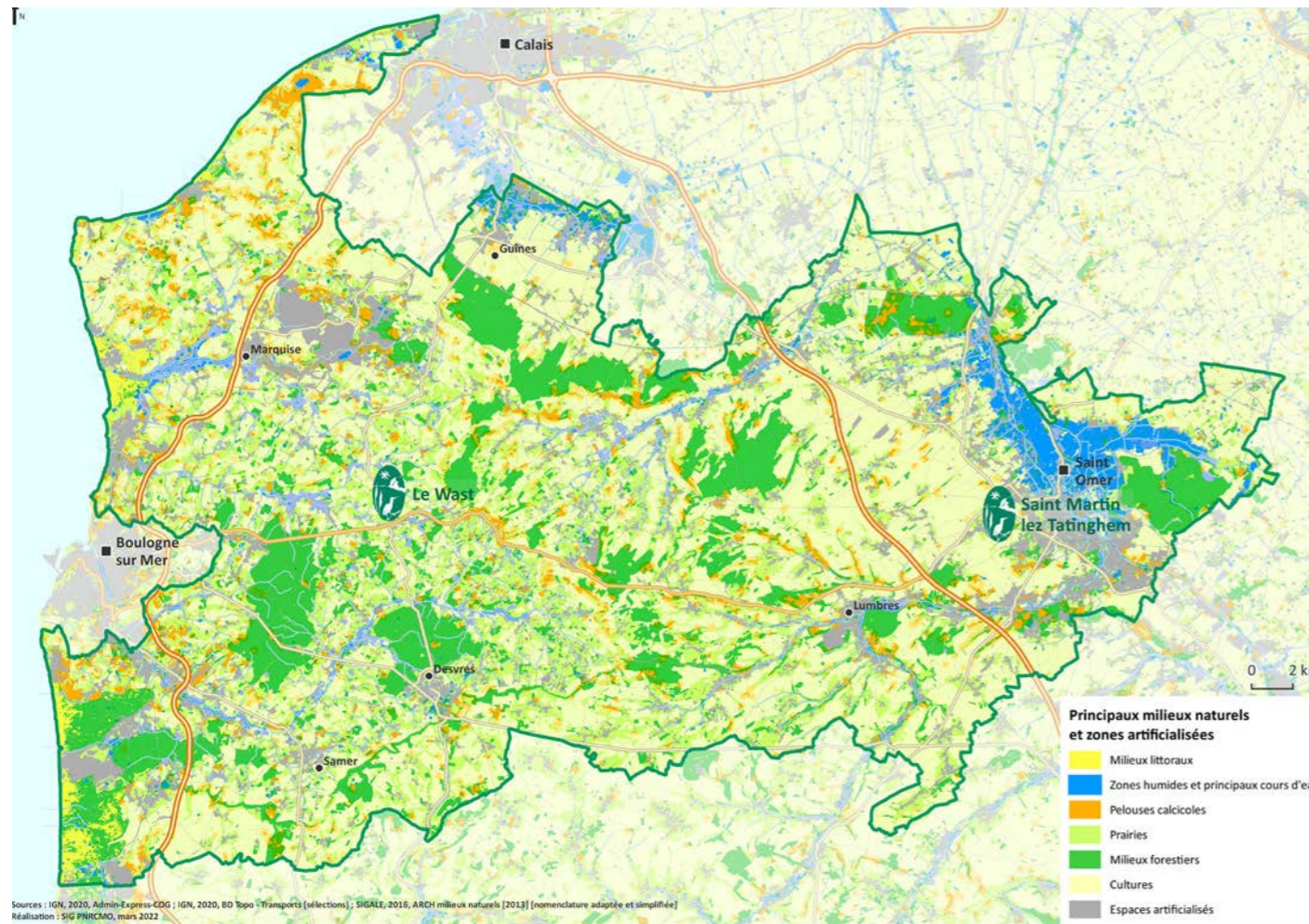




BIENVENUE EN CAPS ET MARAIS D'OPALE

AU SOMMAIRE



Édito

Protection de la biodiversité et des habitats naturels, préservation de nos paysages emblématiques et du bâti traditionnel, accompagnement vers l'agroécologie et la transition énergétique, développement de l'économie locale... De nombreux objectifs sont posés par la Charte 2013-2028 du Parc naturel régional. Autant de défis que les communes, les intercommunalités, les élus, les habitants et les acteurs économiques ont relevés avec succès !

En témoigne ce rapport d'activités 2024 que je suis heureuse de vous présenter aujourd'hui. Ce rapport a une saveur toute particulière car 2024 a été l'année du lancement de la procédure de révision de Charte. L'occasion pour nous d'évaluer notre action commune au service du territoire des Caps et Marais d'Opale et de dessiner ensemble les défis à relever demain.



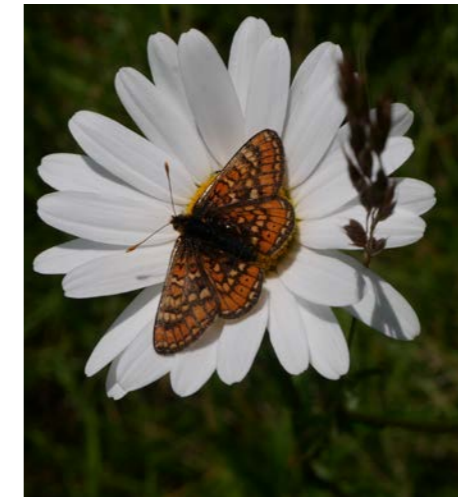
Sophie Warot-Lemaire
Présidente du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Conseillère Départementale du Pas-de-Calais

VOCATION

1

UN TERRITOIRE QUI PREND À COEUR LA BIODIVERSITÉ

Pages 7 à 20



VOCATION

2

UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE LA QUALITÉ DE SON ENVIRONNEMENT

Pages 21 à 29

VOCATION

3

UN TERRITOIRE QUI VALORISE SES POTENTIELS ÉCONOMIQUES

Pages 31 à 48

VOCATION

4

UN TERRITOIRE AUX VALEURS PARTAGÉES

Pages 49 à 58



VOCATION

5

UN TERRITOIRE QUI AMÉNAGE POUR VALORISER SES RICHESSES PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES

Pages 59 à 71

VOLET

C

LA VIE DU SYNDICAT MIXTE

Pages 73 à 75

LA CHARTE 2013 - 2028 DU

PARC NATUREL RÉGIONAL

EN RÉSUMÉ

Vocation 1

UN TERRITOIRE QUI PREND
À COEUR LA BIODIVERSITÉ

Orientation 1 : Agir pour le renforcement de la biodiversité et la mise en œuvre exemplaire de la Trame verte et bleue régionale

- Mesure 1 :** Préserver les cœurs de biodiversité
- Mesure 2 :** Préserver la biodiversité des milieux aquatiques et des zones humides
- Mesure 3 :** Contribuer à la qualité écologique du milieu naturel littoral et marin
- Mesure 4 :** Conforter et restaurer les corridors écologiques

Orientation 2 : Connaître et préserver la biodiversité

- Mesure 5 :** Améliorer la connaissance scientifique et suivre l'évolution de la biodiversité
- Mesure 6 :** Réguler et anticiper le développement des espèces invasives et envahissantes

Orientation 3 : Impliquer les habitants dans la préservation de la biodiversité

- Mesure 7 :** Renouer avec la nature
- Mesure 8 :** Mobiliser les habitants autour de la biodiversité

Vocation 3

UN TERRITOIRE QUI VALORISE
SES POTENTIELS ÉCONOMIQUES

Orientation 7 : Faire de l'excellence environnementale un thème structurant du développement territorial

- Mesure 15 :** Soutenir les entreprises dans leurs démarches d'innovation et leur évolution vers des pratiques plus économes des ressources et de l'énergie
- Mesure 16 :** Structurer les potentialités économiques liées à la charte du Parc
- Mesure 17 :** Accompagner la structu-

ration de la filière bois

Mesure 18 : Encourager les initiatives en matière d'éco-construction et d'éco-rénovation

Orientation 8 : Conforter l'économie résidentielle

- Mesure 19 :** Assurer en secteur rural le maintien d'une économie de proximité maillant le territoire
- Mesure 20 :** Construire une stratégie d'accueil fondée sur les activités de pleine nature et sur les équipements patrimoniaux, en référence aux principes de la charte européenne du tourisme durable
- Mesure 21 :** Mettre en place et animer la Maison du Cheval boulonnais, pôle touristique et de soutien à la race

Vocation 2

UN TERRITOIRE SOUCIEUX DE
LA QUALITÉ DE SON ENVIRONNEMENT

Orientation 4 : Assurer une gestion durable de l'eau

- Mesure 9 :** Renforcer la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines, et maîtriser les risques liés à l'eau
- Mesure 10 :** Assurer la solidarité inter-bassins

Orientation 5 : Lutter contre le changement climatique

- Mesure 11 :** Organiser le territoire et mobiliser les acteurs autour du climat
- Mesure 12 :** Expérimenter une recherche-action « facteur 4 » (division par 4 des rejets de gaz à effet de serre (GES)) à l'échelle de communes ou de quartiers

Orientation 6 : Prévenir, anticiper et accompagner sur les questions environnementales

- Mesure 13 :** Optimiser la collecte et la gestion des déchets
- Mesure 14 :** Prendre en compte les nouvelles préoccupations environnementales

Orientation 9 : Renforcer la place de l'agriculture durable dans l'économie locale

- Mesure 22 :** Faciliter l'installation et la transmission des exploitations
- Mesure 23 :** Valoriser l'herbe pour accroître l'autonomie des systèmes d'exploitations agricoles
- Mesure 24 :** Poursuivre le développement des filières de proximité et des productions de qualité
- Mesure 25 :** Sauvegarder les races et variétés végétales locales en leur assurant un avenir économique
- Mesure 26 :** Favoriser la prise en compte des enjeux environnementaux (paysages, ressources en eau, énergie, déchets) dans les systèmes d'exploitation
- Mesure 27 :** Développer l'agriculture biologique

Vocation 4

UN TERRITOIRE AUX VALEURS
PARTAGÉES

Orientation 10 : S'appropriier les valeurs du territoire

- Mesure 28 :** Faire vivre notre héritage culturel
- Mesure 29 :** Accueillir les nouveaux habitants
- Mesure 30 :** Rendre le territoire accueillant pour les personnes en situation de handicap

Vocation 5

UN TERRITOIRE QUI
AMÉNAGE POUR VALORISER
SES RICHESSES PATRIMONIALES
ET PAYSAGÈRES

Orientation 13 : Planifier l'aménagement durable du territoire en assurant une gestion économe de l'espace

- Mesure 38 :** Maîtriser l'étalement urbain
- Mesure 39 :** Développer des projets innovants en matière de nouvelles formes urbaines
- Mesure 40 :** Assurer la gestion qualitative de l'environnement des espaces économiques
- Mesure 41 :** Gérer de manière économe le foncier à vocation agricole
- Mesure 42 :** Mettre en œuvre le « Plan Forêt Régional » dans un équilibre des usages
- Mesure 43 :** Développer les alternatives à l'usage de la voiture individuelle

Mesure 31 : Faciliter les actions de solidarité internationale

Orientation 11 : Sauvegarder le patrimoine bâti et construire les patrimoines de demain

- Mesure 32 :** Conforter les acteurs publics et privés dans la sauvegarde du patrimoine bâti
- Mesure 33 :** Favoriser l'évolution du bâti traditionnel

Orientation 12 : Rendre les habitants éco-citoyens et acteurs de leur territoire

Mesure 34 : Diffuser les orientations du Parc et accroître la participation

Orientation 14 : Garantir la qualité du cadre de vie des habitants

- Mesure 44 :** Accompagner la prise en compte du développement durable dans les projets d'aménagement
- Mesure 45 :** Accompagner le développement des énergies renouvelables
- Mesure 46 :** Mettre en œuvre la charte signalétique du Parc
- Mesure 47 :** Défendre la place du végétal et de l'arbre dans les espaces artificialisés

Orientation 15 : Sauvegarder le marais audomarois

- Mesure 48 :** Élaborer et faire vivre le contrat de marais
- Mesure 49 :** Mettre en place et animer la Maison du Marais

Orientation 16 : Promouvoir une démarche de gestion intégrée sur l'interface terre-mer

- Mesure 50 :** Concilier les usages multiples de l'espace et assurer un aménagement équilibré du littoral
- Mesure 51 :** Améliorer l'accueil des

- des habitants à la vie du territoire
- Mesure 35 :** Faire des Maisons de Parc des lieux d'exemplarité et d'animation du développement durable
- Mesure 36 :** Soutenir les établissements scolaires et universitaires dans leurs projets d'éducation à l'environnement vers le développement durable
- Mesure 37 :** Mettre en œuvre des démarches de certification environnementale

- visiteurs
- Mesure 52 :** Faire vivre le label « Grand Site de France® » pour les Deux-Caps

Orientation 17 : Développer des démarches territoriales pour des paysages spécifiques

- Mesure 53 :** Définir et mettre en œuvre un Plan de Paysage sur les Monts
- Mesure 54 :** Définir et mettre en œuvre un Plan de Paysage du Bocage Boulonnais
- Mesure 55 :** Élargir le Plan de Paysage du bassin carrier de Marquise à d'autres thématiques

Orientation 18 : Échanger autour des paysages

- Mesure 56 :** Construire et animer un réseau des paysages protégés à l'échelle de la Manche et de la Mer du Nord
- Mesure 57 :** Sensibiliser les habitants et les visiteurs à la valeur des paysages

VOCATION

1

UN TERRITOIRE QUI
PREND À COEUR
LA BIODIVERSITÉ

2024

Trame : des travaux pour restaurer des habitats naturels

Dans 19 communes du Parc naturel régional, le projet Trame permet d'entretenir et de restaurer des espaces naturels (dunes, prairies, mares, boisements...) et ainsi de garantir des habitats pour de nombreuses espèces de faune et de flore.

Le projet TRAME (Travaux de restauration et d'aménagement des milieux et des écosystèmes) a pour but de restaurer les habitats afin de restaurer et/ou maintenir la faune et la flore typiques du milieu. Le projet prévoit des travaux sur différents types de milieux : dunaires, zones humides, marais, prairies marnicoles, bocages, coteaux calcaires... Des créations et restaurations de mares sont prévues sur l'ensemble du territoire du Parc naturel régional, ainsi que des aménagements de coins nature. Des notices de gestion sont financées également dans le cadre de ce programme afin de connaître la faune et la flore et ainsi d'améliorer la connaissance scientifique et d'axer au mieux les préconisations de gestion grâce aux observations réalisées. Des actions sont également réalisées pour lutter contre des stations d'espèces exotiques envahissantes sur les sites. Des journées de chantier nature sont également programmées afin de sensibiliser les scolaires ou la population aux enjeux et à la nature en général. Ce programme Trame se déroule sur 3 ans (2024, 2025 et 2026) et est complété par le Plan de paysage du bocage boulonnais (jusqu'en 2025), pour certaines actions, ainsi que par le programme Entretien Trame bleue. Le programme se divise en deux parties. La Trame verte concerne essentiellement les travaux de restauration d'espaces végétalisés. Créations et restauration de mares relèvent, elles, de la Trame bleue. Les communes concernées par la Trame

verte sont les suivantes : Audrehem, Longuenesse, Colembert, Saint-Étienne-au-Mont, Esquerdes, Hesdin-l'Abbé, Licques, Saint-Martin-lez-Tatinghem, Saint-Omer, Nesles et Wizernes. Les communes concernées par la Trame bleue sont les suivantes : Lumbres, Bainghen, Guînes, Clairmarais, Wimereux, Saint Étienne-au-Mont, Wimille, Nielles-lès-Bléquin et Wimereux.

Le programme Entretien Trame bleue a permis d'effectuer des travaux complémentaires sur les sites suivants : Nielles-lès-Bléquin, Marais de Lumbres et Prairies de la Warenne à Wimereux.

En 2024, à la suite de la rédaction des notices de gestion (4 sur 5), des premiers travaux de restauration des milieux ont commencé et continueront lors des deux prochaines années. Côté mares, le programme a été animé en priorité sur le périmètre du plan de paysage du bocage boulonnais pour l'année 2024. Il a permis de créer 5 mares et d'en restaurer 2. Des travaux d'ouverture (débroussaillage) ont également été réalisés pour réouvrir 2 mares sur la commune de Boursin. Une mare a été restaurée sur la commune de Muncq-Nieurlet dans le cadre du programme Trame.

Ce projet Trame va se poursuivre durant les deux prochaines années, il présente l'avantage de créer du lien avec les élus de terrain, de sensibiliser les entreprises partenaires (aménagements et espaces verts) à la protection des écosystèmes et de la biodiversité.



2 chantiers nature participatifs ont été réalisés dans le cadre du programme avec l'association Les Blongios sur les sites naturels de la Canarderie (Clairmarais) et du Communal d'Écault (Saint-Étienne-au-Mont).



19

communes en Caps et Marais d'Opale ont un site public ou privé concerné par le projet Trame.

5

mares ont été créées dans le cadre du programme en 2024, deux autres ont été rouvertes.

Une sensibilisation de tous les acteurs

Le projet Trame permet de sensibiliser des nombreux acteurs à la protection des habitats naturels et de la biodiversité. En effet, ce projet fait travailler des entreprises locales d'aménagement et de terrassement, qui n'ont pas forcément l'occasion d'aborder ces enjeux lors de leurs activités.

Les chantiers permettent aussi à des entreprises d'insertion de travailler sur des thématiques de protection de la nature, la formation des participants est ainsi

complétée par ce volet biodiversité. La sensibilisation des élus locaux est également très importante car de nombreux travaux se déroulent sur le domaine public et demandent donc une coopération locale importante.

Enfin, des chantiers participatifs organisés notamment par l'association Les Blongios permettent de communiquer sur ces enjeux auprès du grand public.

Nos financeurs pour cette action



Aires protégées et espaces naturels classés : comment les multiplier sur le territoire ?

En 2024, le Parc naturel régional a lancé une démarche afin d'identifier et de classer davantage de sites naturels à haute valeur patrimoniale.

Depuis les dernières créations de réserves naturelles sur son territoire en 2012, le Syndicat mixte du Parc souhaite amplifier la démarche d'identification et de classement d'aires protégées sur les espaces naturels à haute valeur patrimoniale. Cette démarche entre tout particulièrement en cohérence avec la stratégie nationale des aires protégées 2030 et le plan d'action pour les aires protégées 2022 – 2024 de la Région Hauts-de-France, ainsi qu'avec l'orientation 1 de la Charte du Parc 2013 - 2028.



espaces naturels remarquables.

Ainsi en 2024, avec le lancement de ce projet, un agent a été recruté, les premiers comités consultatifs se sont réunis et les entreprises ont été consultées pour réaliser des études écologiques et des travaux de désartificialisation (dont les premiers ont eu lieu à Saint-Étienne-au-Mont).

Ces projets de création ou d'extention d'aires protégées rencontrent un contexte politique favorable, et ils ont l'avantage de rassembler de nombreux acteurs du territoire et des experts techniques. Néanmoins, ils rencontrent également quelques réticences face aux réglementations environnementales engendrées et l'adaptabilité qu'elles demandent aux stratégies politiques locales.

Un agent recruté et des premières études lancées

Ainsi, un ambitieux programme autour des aires protégées a été élaboré en 2024, avec des opérations d'aménagement et de génie écologique sur des sites naturels à haute valeur patrimoniale, et plusieurs projets de création ou d'extension d'aires protégées (réserves naturelles régionales, arrêtés préfectoraux de protection, obligations réelles environnementales, etc). Ce programme intègre également le diagnostic écologique et patrimonial sur les terrains concernés et un volet sensibilisation et participation citoyenne pour intégrer les habitants à la préservation des

8 projets sont à l'étude sur des sites à haute

valeur patrimoniale : 3 en zones humides, 2 en milieux littoraux et 3 en milieux calcicoles, répondant ainsi aux mesures 2, 3 et 4 de la Charte.

400

hectares font l'objet de diagnostics écologiques et de plan de gestion, divisés en cinq secteurs (deux sur le littoral, trois en sites calcicoles)

Nos partenaires pour cette action



fonds MAIF pour le vivant



STINKAL



Quels arbres planter demain ? Les partenaires en parlent

IDÉE NEUVE

Quels arbres planter pour faire face au réchauffement climatique ? En 2024, le Parc naturel régional a réunit des partenaires pour une réflexion collective inédite.

Dans ce contexte de réchauffement climatique à 2,5 °C pour 2100, quels arbres pouvons-nous planter ? C'était la question centrale d'une table ronde inédite organisée par le Parc naturel régional et ses partenaires lors des Journées de l'agroforesterie. Forestiers, écologues, paysagistes, agriculteurs et pépiniéristes y ont participé et deux conclusions sont nées de leurs échanges.

La première est de continuer à tester la méthode dite de la « migration assistée des espèces ». Cette technique propose de planter des arbres qui poussent dans des régions voisines des nôtres dont le climat est actuellement légèrement plus doux. Ce sont des arbres qui, même sans l'intervention de l'humain, finiraient par migrer d'eux-mêmes vers nos contrées. En les plantant nous-mêmes, nous accélérons le processus pour leur donner le temps de s'épanouir. Cette technique est notamment testée par l'Office national des forêts.

La deuxième conclusion est de donner leur chance aux espèces locales et voir lesquelles peuvent résister au réchauffement climatique. Les études montrent que les arbres ont un patrimoine génétique particulièrement riche qui leur donne la capacité de résister à de nombreux bouleversements (on parle de plasticité génétique). Par ailleurs, ils ont toute une armée de micro-organismes avec qui ils vivent en symbiose et leur donnent les outils pour affronter de nouvelles attaques (maladies, insectes...).



La deuxième solution a été approuvée par les participants avec un bémol du côté des paysagistes. En effet, cette démarche prendra du temps. Ce qui signifie que, pendant quelques décennies, il faudra s'habituer à constater le décès de nombreux arbres avant de voir les premiers individus résistants.

Alors, face aux changements climatiques et notamment à la hausse des températures moyennes, quels arbres peut-on planter ? Personne n'a vraiment de réponse. Mais grâce à cette table ronde, la démarche collective est née. Du pépiniériste à l'écologue en passant par l'agriculteur et le paysagiste... tous les acteurs du territoire vont dans un sens commun. C'est une démarche quasi-inédite, sans doute à la hauteur des enjeux.

50

personnes ont participé à cette table ronde sur l'adaptation des arbres au changement climatique.

44

dossiers de plantation ont été accompagnés par le Parc en 2024 (tous n'avaient pas abouti fin 2024 mais tous ont bien été nourris par les réflexions issues de cette table ronde).

Le financeur de cette action



Le Parc naturel régional est gestionnaire de 13 sites Natura 2000. Cette mission l'engage à protéger et entretenir les milieux naturels afin de préserver les espèces qui y vivent.

C'est quoi un site Natura 2000 ?

Ces sites sont reconnus à l'échelle européenne pour leurs intérêts faunistiques et floristiques remarquables. L'animation des sites comprend différents volets :

- > Organiser les comités de pilotage des sites (gouvernance en concertation),
- > Promouvoir et mettre en place des contrats Natura 2000 pour réaliser des travaux de gestion d'espaces naturels,
- > Promouvoir les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) auprès des agriculteurs,
- > Conseiller les propriétaires privés et les communes sur la gestion de leurs terrains,
- > Apporter une assistance directe aux organisateurs de manifestations sportives dans la constitution d'évaluations d'incidences Natura 2000,
- > Assurer des suivis naturalistes des habitats et espèces d'intérêts communautaires et patrimoniaux,
- > Promouvoir les sites Natura 2000 et leur biodiversité via l'organisation de chantiers nature, animations nature et supports de communication,
- > Mettre à jour les documents d'objectifs des sites Natura 2000 via le pilotage d'études diverses. En 2024 les dossiers d'animation et de révision ont été traités séparément mais la révision des documents d'objectifs reste un volet important du métier d'animateur.



300 Damiers observés en 2024

Le Damier de la succise (*Euphydryas aurinia*, annexe II de la directive HNF) fait l'objet de comptage, de protection des nids et de recherche sur de nouveaux sites favorables. En parallèle, d'importants travaux de préservation et de restauration des pelouses calcicoles ont été menés sur les coteaux du pays de Licques par le biais de contrats Natura 2000 (report des travaux prévus fin 2023 en début 2024) et de chantiers nature afin de recréer un maillage de sites propices à son installation. En 2024, plus de 300 individus ont été recensés sur une parcelle proche de celle de la population source. Un dialogue s'est engagé avec la propriétaire de cette parcelle afin de cibler des actions pour favoriser le maintien voire la dispersion de l'espèce avec la mise en place d'un contrat.

7 animations ont été réalisées en 2024 et ont permis de sensibiliser 113 personnes.



Des travaux de restauration

Des travaux de restauration et d'entretien de pelouses calcicoles ont été menés à Audrehem et à Saint-Étienne-au-Mont, en janvier et février 2024 (report de 2023 sur fonds FEADER). En 2024, également, des dossiers ont été montés pour de prochains contrats avec le renouvellement du contrat Natura 2000 sur la Réserve naturelle régionale du Pré communal d'Ambleteuse ainsi que d'un contrat à Colembert sur un coteau privé. Ce site est proche du site accueillant des Damiers de la succise et est propice à une colonisation. Deux nouveaux projets de contrat ont également vu le jour dont un sur un coteau privé de Boursin actuellement colonisé par des Damiers de la succise et l'autre sur un coteau calcaire communal et privé à Journy. Un marché à procédure formalisée a été lancé pour un dépôt des contrats au début de l'année 2025.

87 communes en Caps et Marais d'Opale ont sur leur territoire une surface classée Natura 2000.

préserver les espèces et leurs habitats naturels



De nouveaux outils pédagogiques

En 2024, les animateurs ont travaillé à la création d'outils pédagogiques pouvant à la fois faire office de jeu mais aussi de supports d'explications. Trois plaques aimantées représentant des milieux présents sur les sites animés par le Parc et sur lesquels des actions Natura 2000 sont régulièrement menées. Des illustrations d'espèces, décors et actions ont été éditées en magnets afin d'être utilisées sur les plaques aimantées.

Des travaux dans le cadre du projet Trames

Dans le cadre du programme Trames 2024-2026 cofinancé par les fonds européens Feder et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, certains sites situés au sein du réseau Natura 2000 ont été ciblés pour des travaux de restauration. Les travaux ont débuté cette année et ont été partiellement suivis par l'animateur en appui à une technicienne du Parc affectée au programme, notamment à Clairmarais (Site NPC 022) sur un ensemble de parcelles privées, et sur les terrains communaux de Saint-Étienne-au-Mont (NPC 007). Les travaux prévus sur une autre parcelle privée de cette commune ont été reportés en 2025, et les projets situés à Nesles (NPC 011) et au Marais de Lumbres (NPC 014) ont été suivis respectivement par le Conservatoire d'espaces naturels et par une technicienne du Parc référente du site. Les travaux se poursuivront jusqu'en 2026.

Du côté de la gouvernance

Dans la continuité de la révision du Document d'objectifs (Docob) du site NPC 021 « Prairies et marais tourbeux de Guînes » dont le lancement a été acté en Copil en 2023, une nouvelle réunion du Copil a eu lieu le 13 juin 2024 en mairie d'Ardres afin de présenter les avancées de la démarche. L'objectif de ce Copil intermédiaire était de présenter et valider l'évaluation du précédent Docob ainsi que le diagnostic écologique et socio-économique constituant le tome A du futur document. Les animateurs ont appuyé l'assistant d'études chargé de la révision dans l'organisation et la tenue du Copil, ainsi que dans la préparation du Copil final de révision prévu pour le premier trimestre 2025.

15

chantiers nature ont été organisés sur des sites Natura 2000 (dont 8 financés par Natura 2000). 200 personnes y ont participé (habitants, bénévoles, élèves et étudiants, services civiques...)

Nos financeurs pour cette action



En basse vallée de la Slack, on allie agriculture et biodiversité en zone humide

En basse vallée de la Slack, un programme d'accompagnement de l'agriculture est porté par le Parc. Il permet notamment de protéger des habitats naturels.



Le Parc naturel régional anime depuis plusieurs années un programme d'action sur la basse vallée de la Slack qui a pour objectif de maintenir cette zone humide remarquable du territoire. Il s'agit prioritairement de :

- > Maintenir l'élevage et les prairies naturelles du marais ;
- > Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les usages par un accompagnement technique de la section de Wateringues ;
- > Préserver, améliorer la connaissance du patrimoine naturel du marais ;
- > Contribuer à la préservation des espèces emblématiques du marais ;
- > Faire connaître le marais aux habitants des communes et au grand public.

En 2024, le Parc naturel régional a poursuivi son accompagnement des usagers,

qui s'avère être un travail à long termes. Néanmoins, quelques indices prouvent la bonne qualité des milieux : le Tariet des prés et le Râle des genêts ont été aperçus en 2024 sur cette zone humide. Par ailleurs, 12 éleveurs participent désormais au programme de valorisation des prairies naturelles. De manière générale, les prairies ont été maintenues et les pratiques de gestion se sont améliorées. Comme toute zone agricole, la basse vallée de la Slack souffre du contexte difficile de l'élevage laitier. Cependant, des outils comme les PSE et les MAEC s'avèrent efficaces pour inciter des agriculteurs à rejoindre le programme d'animations.

5 communes se partagent la zone humide de la basse vallée de la Slack : Beuvrequen, Ambleteuse, Bazinghen, Marquise, Wimille et Wimereux.

12 agriculteurs participent au programme d'animations en basse vallée de la Slack.

Nos financeurs pour cette action



On recense les Syrphes à la ferme du Zuidbrouck

À la ferme du Zuidbrouck, à Clairmarais, une étude est menée pour recenser les Syrphes, une sorte de mouche, bioindicateurs de la qualité des milieux naturels.



Les Syrphes sont une famille d'insectes pollinisateurs qui présente une grande diversité d'espèces qui colonisent différents habitats et sont donc de très bons bioindicateurs. Malgré cela, leur identification est relativement accessible. C'est pourquoi, ils ont été choisis afin d'évaluer la qualité du site naturel de la ferme du Zuidbrouck à Clairmarais. Dans le cadre de la démarche d'amélioration des connaissances sur les pollinisateurs en lien avec le Plan national d'action pollinisateurs, le Parc naturel régional, avec l'appui technique du Conservatoire d'espaces naturels Hauts-de-France, a lancé la réalisation d'un protocole Syrph the net. Cette méthode a été développée dans les années 1990. C'est un outil prédictif qui compare une liste d'espèces observées à une liste d'espèces

attendues. En fonction des résultats et des traits de vies des insectes, il est possible de mettre en avant des dysfonctionnements dans la gestion des espaces naturels. Ce protocole s'est appuyé sur l'installation de deux tentes malaise (des pièges passifs) qui ont capturé, en 2023 et 2024, de mars à novembre, un total de 1 418 individus de Syrphes appartenant à 67 espèces. L'analyse Syrph the net a mis en avant une bonne intégrité du cortège de syrphes mais aussi différents problèmes de gestion sur le site dont l'eutrophisation et la gestion hydraulique qui occasionne des assèchements prolongés des habitats tourbeux. Tous les autres insectes capturés par les tentes ont été triés et envoyés à des spécialistes pour identification.

67 C'est le nombre d'espèces de Syrphes recensées en 2023 et 2024 sur le site de la Ferme du Zuidbrouck, soit 1 418 individus.

1 100 C'est le nombre total d'espèces de faune et de flore identifiées sur ce site naturel.

Nos partenaires pour cette action





ORE : un site naturel protégé durant 30 ans

Le Parc naturel régional a accompagné des propriétaires pour la mise en place d'une Obligation réelle environnementale qui permet de protéger un site naturel.



Une signature auprès du notaire et les voilà partis pour 30 ans minimum. À Tilques, la famille Haynes-Meaney est propriétaire de 6,6 hectares de parcelles de marais à proximité du château d'Ecou. En 2024, avec le Parc naturel régional, elle a mis en place les bases d'une ORE (Obligation réelle environnementale) pour protéger cet espace naturel pendant 30 ans.

Le château d'Ecou à Tilques est entouré d'un domaine historique composé de prairies humides, de fossés et de marais. Une partie (6 hectares) appartient au Conservatoire du Littoral et une autre (6,6 hectares) à la famille Haynes-Meaney, propriétaire du château. En 2024, une discussion s'est instaurée entre les deux propriétaires du terrain et le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale pour mettre en place une gestion environnementale de ces parcelles. Cette discus-

sion a débouché sur un projet d'Obligation réelle environnementale (ORE). Il s'agit d'un acte notarial qui protège les parcelles concernées pour une durée allant de 30 à 99 ans. Même en cas de cession, cette obligation de protection perdure et se transmet aux nouveaux propriétaires. Dans le cas de la famille Meaney, l'ORE était prévue pour 30 ans, et montre l'engagement volontaire des nouveaux propriétaires à préserver ces parcelles.

En 2024, afin de préparer la signature de l'ORE (intervenue en janvier 2025), des diagnostics de biodiversité florale ont été réalisés par une stagiaire du Parc naturel régional sur les parcelles. Ils ont révélé la présence de nombreuses espèces protégées sur le site. Ce diagnostic a permis la rédaction d'une notice de gestion adossée à l'acte notarié. Cette notice servira de base pour les travaux qui commenceront en 2025.

169 espèces floristiques recensées dont 7 protégées (jonc nouveau, orchis de Fuchs, Peucedan des marais...)

331 espèces ont été recensées au total dont 52 oiseaux (dont Buisard des roseaux, Martin-pêcheur), 15 espèces de libellules (dont l'Aesche isocèle), 9 espèces de poissons (dont l'Anguille et le Brochet)

Nos partenaires pour cette action

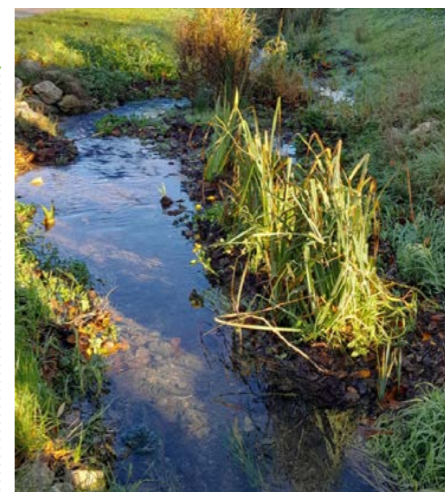
La famille Haynes-Meaney



EN BREF

1 700 kg

de Jussie rampante ont été arrachés en 2024 dans le marais audomarois. Avec les inondations de l'hiver 2023 - 2024, cette exotique envahissante s'est propagée notamment vers l'est du marais. L'arrachage a été réalisé par le Parc et ses partenaires de la Capso et d'Eden 62.



La rivière de la Hem prend ses aises à Escoeuilles

En 2023, des travaux ont été réalisés à Escoeuilles afin de déterrer la rivière de la Hem qui coulait, via une buse, sous un parking. En 2024, le Parc y est revenu pour planter des espèces de flore locale et adaptées. Lors de l'inauguration des travaux, en novembre, on estimait qu'une cinquantaine d'espèces avaient profité de la réouverture du cours d'eau.

RTE, SCNF, DIR : le Parc les accompagne aussi !

Le Parc intervient auprès de plusieurs gestionnaires d'infrastructures linéaires tels que la SNCF, la DIR, RTE, etc. ou de grands industriels du territoire (comme les entreprises exploitant les carrières de Marquise). Il s'agit de les accompagner et d'apporter une expertise pour une gestion écologique de leurs dépendances « vertes », de réduire les ruptures de corridors (passage à faune) et de favoriser l'intégration de la biodiversité dans leurs pratiques.

Ainsi en 2024, 5 000 euros ont été investis pour deux sites de RTE (Echinghen et Longuenesse) afin de réaliser de l'ététagage d'arbres têtards et d'installer un pâturage. 15 000 euros ont également été investis pour la gestion du site de la Parisienne avec l'entreprise Stinkal, dans le bassin carrier de Marquise.

Un corridor naturel entre deux sites Ramsar

En 2024, le Parc naturel régional a lancé le projet Clim@YserAa. Il vise à réaliser une jonction écologique entre les sites Ramsar du Marais audomarois (photo 2) et de la Plaine de l'Yser (photo 1). L'objectif est de concevoir un schéma directeur des continuités écologiques. Le projet permettra de travailler sur :

- > Un observatoire de la biodiversité et de la fonctionnalité écologique
- > Un schéma directeur de l'infrastructure verte et bleue
- > Des actions pour la biodiversité et les paysages
- > Des échanges de bonnes pratiques avec les agriculteurs
- > Des études d'aménagement d'aires d'accueil (APS)
- > L'organisation de journées de découvertes
- > Des ateliers techniques et thématiques (partenaires du projet)
- > La participation de tous les acteurs dans le développement du territoire





Faune et flore : les espèces

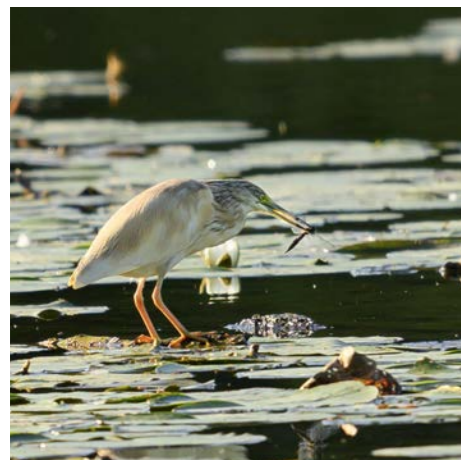


Photo : Michel Cossanteli

Crabier chevelu *Ardeola ralloides*

Petit héron de couleur chamois et au bec bleu-turquoise, c'est une espèce méridionale présente dans les estuaires et les deltas des régions méditerranéennes.

Il est exceptionnel d'en voir en Hauts-de-France. Il n'aurait été vu que 41 fois. C'est une espèce protégée, inscrite à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Le Crabier chevelu a été observé pendant plusieurs semaines durant l'été 2024 dans la Réserve naturelle nationale des Étangs du Rome-laère, à Clairmarais.

Fauvette épervière *Sylvia nisoria*

C'est un passereau de la famille des sylvidés qui niche dans les milieux buissonnants dans l'est de l'Europe. Nettement plus grande que la Fauvette à tête noire ou la Fauvette des jardins qui sont fréquentes dans la région, elle hiverne habituellement en Afrique de l'Est et est donc un migrateur rare en France (uniquement 194 données à l'INPN).

C'est une espèce protégée. Très rare, voire exceptionnelle, elle vient presque tous les ans chez nous mais se cache dans les buissons.

Elle a été capturée par l'agent bagueur du Parc lors du suivi du Phragmite aquatique, à la Ferme du Zuidbrouck à Clairmarais.



Sterne caspienne *Hydroprogne caspia*

C'est une grande sterne de la taille d'un goéland cendré au bec rouge orangé, à la calotte noire et aux ailes grises. Elle niche en Scandinavie et hiverne en Afrique occidentale et en région méditerranéenne.

Il est difficile de l'observer en Hauts-de-France, mis-à-part lors des migrations pré et post nuptiales et plutôt vers le littoral (110 données en Hauts-de-France), c'est une espèce protégée qui figure à l'annexe I de la Directive Oiseaux.

Elle a été observée en avril 2024, à la Ferme du Zuidbrouck à Clairmarais lors d'une visite de routine.



rare aperçues en 2024

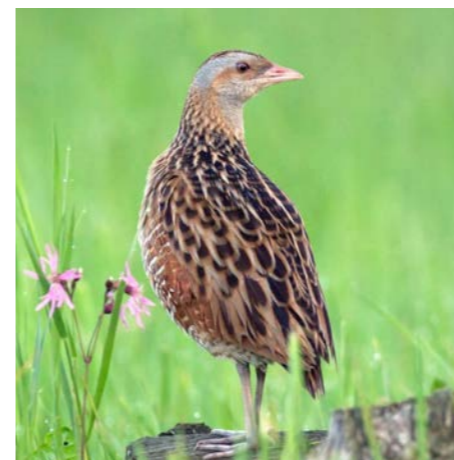


Photo : PNR Avesnois

Râle des genêts *Crex crex*

Mesurant environ 30 cm, cet oiseau est aussi appelé Roi caille. C'est un oiseau migrateur qui niche au sol, plutôt farouche, mais connu pour son cri nocturne qui fait « Crex-Crex », ce qui lui vaut son nom latin.

C'est un oiseau extrêmement rare, on ne dénombre que 70 couples dans toute la France.

Il a été détecté dans la basse vallée de la Slack lors d'un suivi naturaliste organisé pour un autre oiseau. Lorsque sa présence a été détectée, des mesures d'urgence ont été mises en place pour le protéger (fauche tardive sur 8 hectares en accord avec les agriculteurs locaux).

Barbastelle d'Europe *Barbastella barbastellus*

Cette chauve-souris forestière est de taille moyenne, et dotée d'un pelage sombre et long. Elle est connue historiquement en vallée de l'Authie et de la Canche.

Mais depuis quelques années, l'espèce progresse vers le nord et a été découverte en plusieurs endroits de la cuesta sud du Boulonnais (Verlincthun, Samer, Longfossé et Desvres) à l'occasion d'une étude Natura 2000 (Biotope, 2023).

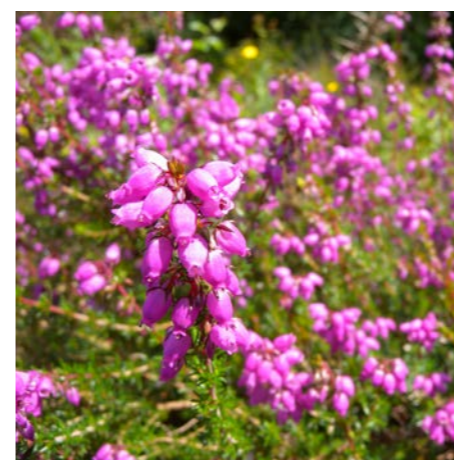


Photo : ONF

Bruyère cendrée *Erica cinerea*

En Nord-Pas-de-Calais, cette plante à fleurs n'était historiquement connue que sur le Plateau d'Helfaut. Il n'y avait qu'une seule station, située sur ce site protégé et géré.

Une nouvelle station a été découverte à Longuenesse, sur le bien nommé Plateau des Bruyères, donc dans un secteur différent, situé sur l'autre versant de l'Aa. Il s'agit d'une station relictuelle de quelques dizaines de pieds sur un terrain non protégé jusqu'à présent. Le propriétaire du site (Ville de Saint-Omer) ainsi que les usagers ont été sensibilisés et des travaux de gestion sont programmés pour 2025.





Des animations dédiées aux zones humides

Durant tout le mois de février, différentes animations ont eu lieu dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides. Ces animations étaient destinées au grand public et ont permis de sensibiliser les habitants à la richesse et à la fragilité de ces espaces naturels. Animations nature, chantiers nature, conférences... 10 événements grand public et techniques (comme une initiation à l'usage de la baguelette pour les maraichers) se sont succédé, avec quatre structures partenaires et ont rassemblé 111 participants.



Nos partenaires pour cette action



VOCATION 2

UN TERRITOIRE SOUCIEUX
DE LA QUALITÉ
DE SON ENVIRONNEMENT



Trame noire : agir pour protéger la biodiversité nocturne

Dans sa mesure 14, la Charte du Parc naturel évoque très clairement l'enjeu de la réduction de la pollution lumineuse. Plusieurs actions sont donc menées en ce sens afin d'accompagner les élus et partenaires et de sensibiliser les habitants.

La question de la Trame noire et de la pollution lumineuse est traitée de longue date par le Parc naturel régional. En témoigne une mention très précise dans sa Charte 2013 - 2028. Depuis 2023, un travail conséquent a été mené pour sensibiliser les habitants du territoire et accompagner les communes au changement de pratique en matière d'éclairage public.

Fin 2024, cette étude touchait à sa fin. Les rapports d'analyses de terrain et celui relatif à l'intégration de la Trame noire dans les documents d'urbanisme étaient en phase d'écriture et pourront ainsi être reversés aux collectivités, mais également aux partenaires de l'étude (structures naturalistes, etc).

Intégrer la Trame noire aux documents d'urbanisme

L'étude Trame Noire a pour objectif de permettre d'identifier, sur tout le territoire des Caps et Marais d'Opale, les zones les plus sensibles à la pollution lumineuse dont les corridors écologiques indispensables aux déplacements nocturnes des espèces. Ses résultats permettront en outre, d'appuyer le discours porté par le Parc auprès des différents publics (habitants, élus ou secteur privé) sur la nécessité de changer de pratiques d'éclairage et de se tourner vers des usages plus favorables à la biodiversité nocturne. Cette étude a été réalisée grâce à un partenariat local très large : la FDE 62, l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes, les EPCI, les différentes structures naturalistes (le GON, EDEN62, la LPO, le CMNF). Les syndicats des eaux, la Dréal, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, les agences d'urbanisme et le SIECF ont aussi été conviés lors de la réunion de présentation du projet.

Le label « Villes et villages étoilés »

Le label « Villes et villages étoilés » permet de récompenser les communes ayant fait un effort sur leurs systèmes et pratiques d'éclairage public, et ayant proposé des actions d'information et de sensibilisation à leurs habitants sur la préservation de la nuit et du ciel étoilé. Le Parc joue un rôle de support en particulier lors de la réalisation des dossiers de candidature. Si en 2025, 19 communes sont candidates au label « Villes et villages étoilés », le renouvellement de la candidature au label n'a pas suscité un grand engouement. Environ la moitié des communes ont choisi de renouveler leur label, quelques autres communes qui l'avait perdu à la dernière édition (Ferques et Cléty) ont souhaité tenter leur chance. Néanmoins, plusieurs communes ont choisi de déposer un dossier de candidature pour la première fois. Certaines de ces communes ont récemment fait une rénovation d'éclairage accompagnée par le Parc naturel régional (Longfossé, Courset, Hardinghen).

19

communes ont candidaté au label « Villes et villages étoilés », dont la moitié pour qui la démarche était nouvelle.

6

communes en Caps et Marais d'Opale ont été accompagnées par le Parc pour des rénovations d'éclairage public.



1 000

habitants de la Terre des Deux Caps ont suivi une animation ou un atelier sur la Trame noire grâce à la compagnie des Trébuchets.

Le fantastique bestiaire de la nuit : des animations pour sensibiliser les habitants

Afin de sensibiliser les habitants aux enjeux de pollution lumineuse et de protection de la biodiversité nocturne, le Parc naturel régional a mis en place une résidence-mission d'artistes sur le territoire de la Communauté de communes La terre des Deux Caps. C'est la compagnie des Trébuchets qui a été désignée. Elle a organisé 6 ateliers de fabrication de masques et d'éléments de décor. Ces ateliers ont touché divers types de public dont des bénévoles d'une épicerie solidaire, des enfants et des familles et ont été

suivis de 17 spectacles présentant ces créations dans les écoles, auprès de personnes âgées, au sein d'associations, de ressourceries... Cette deuxième résidence mission sur le thème de la nuit et de la pollution lumineuse a finalement impliqué et touché plus de 1 000 personnes à l'échelle de la communauté de communes. Afin de poursuivre ce travail, la compagnie a également été invitée à produire une animation sur la Trame noire lors de la Fête du Parc à Longuenesse, en septembre.

Nos financeurs pour cette action



Avec HemTonSol, les agriculteurs protègent les sols en vallée de la Hem...

En 2024, le programme d'action HemTonSol 2022 - 2024 s'est clôturé. Dans un contexte d'inondations, ce programme s'est avéré particulièrement pertinent.

Depuis 2017, le programme HemTonSol propose à des agriculteurs volontaires de la vallée de la Hem, un accompagnement vers des pratiques agroécologiques qui permettent de préserver leurs sols. Il s'agit principalement d'augmenter la couverture des sols et d'en réduire le travail, notamment le labour. Ce programme vient s'adosser de manière complémentaire au programme d'hydraulique douce mis en œuvre sur le même territoire. 2024 a été une année particulière : elle signait la clôture du programme 2022-2024. Par ailleurs, elle a été le théâtre d'inondations importantes. Ces événements climatiques intenses ont mis en lumière et accentué la prise de conscience de l'importance de la préservation des sols, en tant que support de la production alimentaire, pour la biodiversité, mais également la préservation de l'eau et la lutte contre les inondations. Le programme HemTonSol est apparu comme une réponse particulièrement pertinente à ces enjeux.

Des diagnostics pour évaluer la vie du sol

Entre 2022 et 2024, près de 50 agriculteurs ont participé aux actions du programme et 25 agriculteurs engagés dans le programme. Ils ont pu ainsi bénéficier



de diagnostics individuels sur la qualité des sols (analyses de sol, plantations de slips, méthode MERCI, comptage de vers de terre, profils de sol...). des événements plus collectifs ont également été organisés comme des tours de plaines, une formation sur la gestion des limaces ou une vitrine de couvert.

L'évènement de fin de programme a réuni 56 personnes le 17 octobre à Tournehem-sur-la-Hem durant lequel des agriculteurs engagés ont pu témoigner. Une conférence sur la microbiologie des sols, une visite de ferme, une démonstration de semoirs en semis direct, des ateliers sur le terrain étaient également au programme de cette journée de clôture.

18

slips ont été plantés en vallée de la Hem pour évaluer la qualité des sols dans le cadre d'un test officiel.

6

méthodes MERCI ont été mises en place dans la

vallée de la Hem.

50

agriculteurs ont participé à une actions Hem-TonSol entre 2022 et 2024.

Les financeurs de cette action



... et sur le Pays de Lumbres grâce à Cultiv'Ajuste

Depuis 2021, le Parc porte une démarche de Paiements pour services environnementaux. En 2024, quatre territoires étaient engagés dans cette démarche.

Entre 2018 et 2022, le Parc a porté un projet européen (Transaé) de développement de l'agro-écologie. Depuis septembre 2022, le Parc poursuit ce travail avec Initiatives paysannes grâce à un soutien de l'Agence de l'eau, notamment pour développer une méthode d'accompagnement sur le sol et poursuivre les expérimentations avec les agriculteurs sur le sol et l'autonomie alimentaire, avec l'appui de partenaires issus de la recherche.

En 2024, le Parc et ses partenaires ont pu poser les bases théoriques d'une nouvelle méthode d'accompagnement des agriculteurs sur la gestion agroécologique des sols cultivés : Cultiv'Ajuste. À la fois horizontale et motrice d'innovations, elle commence à être mise en application. Une journée technique a ainsi été réalisée pour réfléchir collectivement autour des enjeux d'une ferme du territoire.

Tester le semis direct et le paturage ovin des couverts

Dans ce cadre, plusieurs actions ont été mises en place sur le territoire de la CCPL : > Organisation d'une formation sur les bases du semis direct et de l'agriculture de conservation des sols : pourquoi les initiatives isolées de changer de pratiques avaient jusqu'ici plutôt échoué sur ce territoire, au point de décourager la plupart des agriculteurs ?



> Démonstration de matériel agroécologique par les agriculteurs qui l'ont choisi, modifié et l'utilisent régulièrement : quelles questions sont à se poser pour choisir le bon matériel sur ma ferme ?

> Organisation d'une formation sur la gestion des effluents d'élevage. Comment en tirer tout le potentiel pour l'aggradation des sols ?

En parallèle, deux agriculteurs ont été suivis dans une expérimentation sur le pâturage ovin des couverts et son impact sur la vie du sol.

Pour continuer de porter cette démarche, le Parc et ses partenaires (4 Parcs naturels, 2 associations d'agriculteurs visant la conservation des sols, et un syndicat de Sage) travaillent au montage d'un projet européen Interreg, afin d'en pérenniser le financement.

IDÉE
NEUVE

4

partenaires scientifiques (voire plus) seront associés au projet Interreg s'il est accepté (Scopela, Novasol Experts, Gerdal)

1

fiche de retour d'expérience a été éditée

en 2024 sur le paturage ovin des couverts.

Nos partenaires pour cette action



111 communes désignées Réserve de Biosphère Unesco

En juillet 2024, l'Unesco a officiellement désigné Réserve de Biosphère 111 communes du marais audomarois, des vallées de la Hem et de l'Aa et des Flandres.

La Réserve de biosphère du Marais audomarois s'inscrit dans les orientations du projet de territoire que constitue la Charte 2013-2028 du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Elle participe à la reconnaissance supra locale du Marais audomarois et aux innovations et expérimentations qui enrichissent la portée de la Charte et plus globalement au territoire concerné. Elle a été désignée en 2013 sur un périmètre de 22 communes centrées autour du Marais audomarois et de l'agglomération de Saint-Omer. En 2024, elle a été renouvelée sur un nouveau périmètre : 111 communes, pour près de 100 000 hectares et 136 000 habitants, composant l'intégralité du bassin amont de l'Aa et de son affluent la Hem, l'intégralité du plateau des landes atlantiques et les premiers contreforts de Flandre.

En 2024, plusieurs actions ont été menées dans le cadre de l'animation de cette désignation.

> Démarche participative de cartographie des acteurs

Lancée en 2024 sur le nouveau périmètre, cette démarche permet de recenser et mobiliser l'ensemble des acteurs du nouveau territoire, offrir une meilleure lecture des missions de chacun et favoriser les coopérations et la synergie de travail sur le territoire. Trois ateliers, co-construits avec un prestataire ont permis de dégager 4 thématiques et enjeux liés à la

Réserve de biosphère : la réservation et restauration de la nature et des paysages, l'agriculture et la transition agro-écologique, la valorisation et l'attractivité du territoire (économie/tourisme), l'aménagement concerté du territoire.

> Projet Life Biospher'Adapt

Démarré en décembre 2024 pour 5 ans, ce projet a pour objectif d'accélérer l'adaptation au changement climatique via un accompagnement territorial sur les territoires de la Réserve de Biosphère. Il travaillera sur plusieurs points : la réalisation d'un état des lieux/cahier climatique, la mise en place d'une concertation territoriale avec la production d'un plan d'adaptation, l'organisation de la mobilisation et la sensibilisation du territoire dans la stratégie et l'expérimentation d'actions d'adaptation.

> Création de supports d'animations

Afin de faire connaître la Réserve de biosphère, un travail a été lancé pour créer des supports de communication : un stand mobile aux couleurs de la Réserve de biosphère et de ses partenaires qui serait utilisé une fois par mois pour une animation dans un des 5 sous-territoires, une carte dessinée de la Réserve de biosphère. Cette carte est réalisée sur la base d'une démarche participative pour définir les points forts et caractéristiques du territoire.

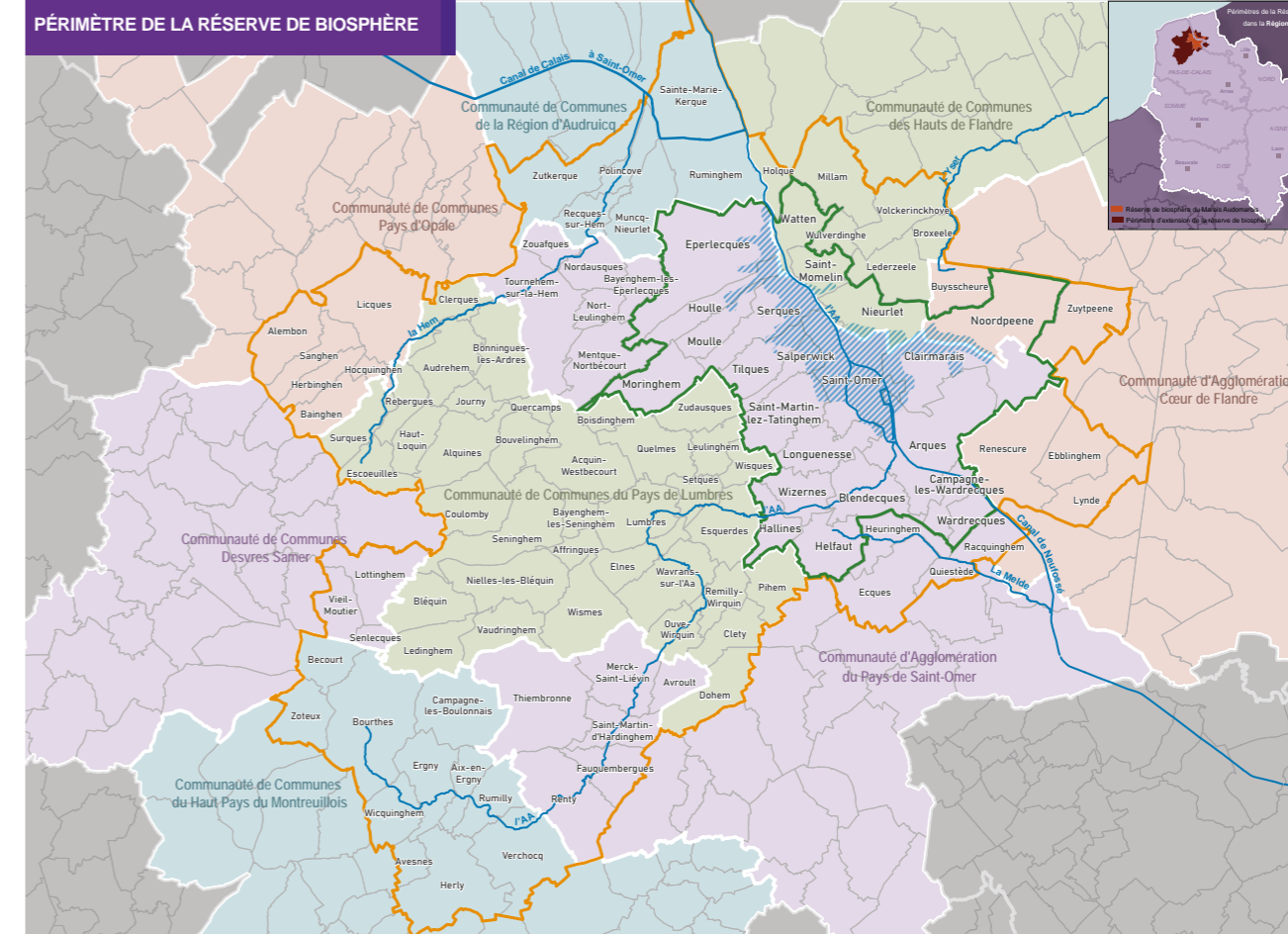


111

communes sont désormais reconnues à l'Unesco, soit un périmètre qui va au-delà des limites du Parc naturel régional.

17

territoires en France sont désignés Réserve de biosphère par l'Unesco.



Marais audomarois



Vallée de l'Aa



Vallée de la Hem (Photo Vincent Hanotin)



Landes atlantiques (Photo Eden 62)



Flandres (Photo Vincent Hanotin)

136 000

habitants vivent dans le périmètre de la nouvelle Réserve de biosphère, répartis sur 100 000 hectares.

Nos financeurs pour cette action



Vallée de la Hem : des travaux d'urgence après les inondations

En 2024, dans la vallée de la Hem, des travaux d'urgence sur la rivière ont été réalisés à la suite des inondations de l'hiver 2023 / 2024.

Depuis une dizaine d'années, le Symvahem et le Parc travaillent main dans la main pour restaurer la continuité écologique de la Hem et de ses affluents et améliorer la qualité de l'eau. Ce travail a permis de restaurer notamment la continuité écologique sur 23 km de cours d'eau et 32,8 km sont désormais accessibles aux grands migrateurs.

Le contexte 2024 est très particulier car les crues de novembre 2023 et janvier 2024 ont fortement impacté le territoire et ses habitants. La priorité a été donnée aux travaux d'urgence. Les deux objectifs fixés par l'État étaient de restaurer l'écoulement des eaux et réparer les berges avant l'hiver 2024/2025. Ainsi, en 2024, le Parc a élaboré et mis en œuvre deux programmes de travaux d'urgence en concertation avec les propriétaires et exploitants concernés. Malgré certaines difficultés rencontrées (inaccessibilité des parcelles, niveau d'eau trop élevé pour effectuer des travaux...), les objectifs fixés par le Préfet ont pu être atteints, et ce notamment grâce à une mobilisation de l'ensemble des acteurs pour faire face à la situation d'urgence. Dès octobre, l'écoulement des eaux sur toutes les rivières était restauré et les réparations prioritaires étaient réalisées.

En parallèle, le Parc a porté en 2024 un



appui technique au Symvahem pour le suivi des études de conception de restauration de la continuité écologique sur quatre ouvrages à Licques et a suivi la maîtrise d'œuvre travaux d'un ouvrage sur la rivière d'Herbighen à Licques.

En préparation, de la phase d'élaboration du programme de résilience du territoire prévue en 2025, le Parc naturel régional, en appui technique au Symvahem, a lancé une étude de Programme pluriannuel de restauration et d'entretien (PPRE) de la Hem et ses affluents sur la période 2026-2036. Le Parc assure le suivi de cette étude et participe activement à la définition des stratégies et à la prise en compte du dérèglement climatique.

44

chantiers d'urgence ont été réalisés en 2024 (sur 46 programmés).

3

ponts emportés par les eaux à la suite des inondations ont dû être évacués

Nos financeurs pour cette action



EN BREF

2 336

mètres de berges ont été restaurés en 2024 en vallée de la Hem par le Parc et le Symvahem, à la suite des inondations de l'hiver 2023 / 2024. La remise en état de la rivière a nécessité également que plus de 600 embâcles soient retirées du lit. Plus de 800 mètres de clôtures ont été réparés et une brèche a été comblée et stabilisée. Une voûte sous une route départementale a été désencombrée avec la pose d'un regard.



2

C'est le nombre de projets de pose de panneaux photovoltaïques que la SAS « Énergies citoyenne d'Opale » (ECO) a entrepris en 2024. La SAS ECO est une entreprise citoyenne au capital détenu par des habitants, des entreprises et des collectivités. Son fonctionnement est coopératif. En 2024, elle a donc installé une centrale sur la toiture des garages des ateliers municipaux de Condette en 2024. Une autre centrale était en projet à Wimille.

À midi, on parle énergie avec les professionnels

En 2024, le Parc naturel régional a organisé la manifestation « À midi, on parle énergie », un temps d'information à destination des professionnels du bâtiment et de l'immobilier avec une présentation des services du Parc liés à l'énergie, à la rénovation énergétique et à l'écovision. 20 personnes se sont déplacées, des professionnels qui n'ont pas forcément l'habitude de travailler avec le Parc. Ils ont pu mieux connaître les services du Guichet unique de l'habitat, un service à disposition des artisans et des professionnels du bâtiment.



VOCATION

3

UN TERRITOIRE QUI
VALORISE SES POTENTIELS
ÉCONOMIQUES

2024

La marque Valeurs Parc en plein essor

Année intense pour la marque Valeurs Parc en Caps et Marais d'Opale. En plus de compter 7 nouveaux bénéficiaires, elle pourra désormais intégrer les producteurs de viande bovine grâce à la publication d'un nouveau cahier des charges.

La marque Valeurs Parc a été créée par la Fédération des Parc naturels régionaux de France afin de promouvoir les savoir-faire locaux, d'en valoriser les acteurs ainsi que les ressources naturelles et culturelles propres à chaque territoire. Toute l'année, un travail est mené par le Syndicat mixte du Parc naturel régional afin de développer la marque sur le territoire et d'accompagner les bénéficiaires dans leur communication et leurs activités. En 2024, deux étapes importantes ont été franchies : l'entrée de 7 nouveaux bénéficiaires de la marque et la rédaction et publication d'un nouveau cahier des charges sur le viande bovine permettant ainsi à des éleveurs de devenir, à leur tour, bénéficiaires.

Des nouveaux marqués Valeurs Parc

Lors d'une commission nationale d'attribution, la Fédération des Parc naturels régionaux de France a validé l'entrée dans la marque Valeurs Parc de sept nouveaux bénéficiaires en Caps et Marais d'Opale :

- >> 1 estaminet (Le Groët de Marie, à Arques),
- >> 2 guides-nature (Juliette Vincent, de Le Wast, et Francine Vanghen, de Fienne)
- >> 3 hébergements (le Gîte du Cluse à Éperlecques, le gîte Les Sens du Bois, à Licques, et le gîte La Petite Plage, à Audresselles)
- >> 1 producteur de viande bovine

(Laurent Bodin, de Samer).

Ces bénéficiaires sont ainsi reconnus pour leur démarche en faveur de la protection de l'environnement, de la mise en valeur des produits locaux et leur soutien à l'économie locale.

Un cahier des charges pour la viande bovine

En 2024, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a présenté un nouveau cahier des charges à la Fédération des Parc naturels régionaux de France : la viande bovine issue de l'élevage à l'herbe. Ce type d'élevage permet en effet de préserver les prairies naturelles et leur biodiversité, de protéger les paysages de bocage et d'assurer le bien-être animal des animaux élevés. C'est aussi un gage de qualité de la viande. L'élevage à l'herbe étant un enjeu considérable en Caps et Marais d'Opale et plus précisément dans le bocage boulonnais, la rédaction de ce cahier des charges est apparue comme un outil puissant de valorisation de l'agriculture locale et de ses produits. Alors que l'objectif initial était de marquer 5 producteurs, un seul a pu bénéficier de la marque en 2024 (Laurent Bodin de Samer). En effet, le Syndicat mixte a rencontré des difficultés à orchestrer des réunions et des rendez-vous avec des éleveurs très occupés. Un développement de cette filière Valeurs Parc sera donc programmé en 2025.



PARC NATUREL RÉGIONAL
DES CAPS
ET MARAIS D'OPALE



33

producteurs, artisans et acteurs économiques bénéficient de la marque Valeurs Parc en Caps et Marais d'Opale fin 2024.

7

produits ou services entrent dans la marque Valeurs Parc en Caps et Marais d'Opale : les estaminets, les hébergements, la carotte de Tilques, les producteurs de fromage, le miel, les guides nature et la viande bovine issue de l'élevage à l'herbe.

La marque Valeurs Parc : points forts et difficultés

La marque Valeurs Parc est un réseau national qui compte 2 400 bénéficiaires répartis dans les 58 parcs naturels régionaux de France. Cette marque, obtenue pour une durée de 5 ans, permet de bénéficier d'un accompagnement personnalisé avec des formations gratuites et des conseils, mais également d'une mise en lumière au travers d'outils et de campagne de communication : site internet Destination Parc, campagnes sur les réseaux sociaux photos et vidéos, créa-

tion de séjours touristiques Valeurs Parc à l'échelle d'un territoire. En Caps et Marais d'Opale, en 2024, un séjour d'influenceurs a également permis de mettre en lumière les marqués du bocage boulonnais (voir vocation 4). Néanmoins, le nombre grandissant de bénéficiaires et la diversité de leurs activités (et donc de leurs besoins) rendent l'animation de ce réseau plus complexe et leur implication dans la marque est très variable d'un bénéficiaire à l'autre.

Nos partenaires pour cette action



Parcs
naturels
régionaux
de France



Les offices
de tourisme
du territoire



Un marché de terroir pour le Cortège nautique

Durant le mois de juillet, la Ville de Saint-Omer accueille le Cortège nautique, une manifestation sur l'eau qui met en avant les richesses culturelles de l'Audomarois. En parallèle à cette manifestation, le Parc naturel régional a organisé un marché de terroir composé de producteurs et d'artisans locaux. Ce marché a permis de communiquer sur les valeurs portées par le Parc naturel régional, de promouvoir l'économie locale et de soutenir une manifestation traditionnelle qui perpétue un héritage culturel fort. Ce cortège attire entre 20 000 et 30 000 visiteurs durant la journée.



Nos partenaires pour cette action



France Rénov' : les personnes conseillées sont de plus en plus diversifiées

Afin d'accompagner les habitants dans la rénovation énergétique de leur logement, le Parc porte l'Espace France Rénov'. 1000 conseils ont ainsi été prodigués en 2024.

Depuis 2007, le Parc naturel régional porte l'Espace Conseil France Rénov' (ex-Espace Info énergie) pour aider les ménages dans la rénovation énergétique de leur logement. Les conseils sont gratuits et portent à la fois sur le chauffage, l'isolation et les aides financières à disposition. Le service s'est peu à peu déployé sur le territoire, pour arriver à une labellisation Guichet Unique de l'Habitat en 2020. Les conseillers France Rénov' du Parc interviennent désormais sur tout le territoire hors (Capso et CCPL).

Le Guichet Unique de l'Habitat se structure en lien étroit avec les dispositifs du Parc relatifs à la promotion de l'éco-rénovation, au développement des énergies renouvelables et à la préservation du patrimoine bâti. Le Parc souhaite faciliter, pour le particulier, cet accès uniformisé et simplifié à l'information. Il s'agira en outre de poursuivre la mission de conseil permettant aux habitants de bénéficier d'un conseil de qualité, neutre et indépendant dans le cadre de leur projet d'amélioration énergétique de leur logement, dans le respect des caractéristiques architecturales. Enfin, l'enjeu est de contribuer aux objectifs nationaux et régionaux de rénovation massive de l'habitat et ainsi contribuer aux réductions des consommations énergétiques, limiter les émissions de gaz à effet de serre et offrir un confort thermique aux habitants dans leur logement.



La fréquentation de l'ECFR en 2024 a été très satisfaisante, équilibrée sur le territoire et révélant une attente toujours prégnante par les ménages d'être accompagnés dans leurs projets. On constate que la proportion de ménages modestes ayant contacté l'ECFR est nettement supérieure aux années précédentes : 40% contre 25 à 30% entre 2020 et 2023. La typologie des ménages reçus en permanence est assez variée : tout type de revenu, d'âge, occupant ou bailleur. Les bâtis concernés sont très souvent ceux d'après-guerre : 1950 à 1990. Par contre, en majorité, les rendez-vous physiques concernent des projets de rénovation globale car les ménages ont besoin de conseils techniques au-delà d'une simple évocation des aides financières. Le principal frein relève de l'évolution des dispositifs de subventions aux ménages : les conditions de financement évoluent fréquemment, laissant les particuliers dans l'incertitude.

1000

actes de conseils ont été prodigués en 2024 et 57 permanences ont été tenues.

320

ménages ont été reçus en 2024 lors d'une permanence de l'Espace Conseil France Rénov'

Nos partenaires pour cette action





De la laine de mouton pour isoler nos bâtiments

Et si la laine de mouton isolait nos maisons ? C'est le projet porté par des agriculteurs accompagnés par le Parc. Une filière régionale est en cours de construction.



Depuis 2020 le Parc mène une réflexion sur la pertinence et la faisabilité du développement d'une filière biosourcée pour le bâtiment. Les analyses ont orienté les travaux vers le développement d'une filière laine de mouton à l'échelle de la Région Hauts-de-France.

Ce travail a créé une vraie dynamique autour du sujet biosourcé sur le territoire du Parc, mettant ainsi en place un contexte favorable au développement d'une activité dans ce domaine. Contexte d'autant plus favorable que le Parc a poursuivi son engagement dans la démarche en mettant en place, en 2024, un programme de recherche et développement afin de fabriquer et tester deux produits : un isolant et un feutre. Les prototypes ont été réalisés au CETI à Roubaix. Des tests ont été réalisés : thermique, hygrométrique, acous-

tique, etc. Les résultats sont très encourageants.

Le Parc accompagne les éleveurs locaux qui souhaitent fournir de la laine et s'impliquer dans la démarche. Il regroupe aussi autour du projet des partenaires techniques et financiers. En 2024, les prototypes et la sélection du meilleur produit ont donc été réalisés (laine de mouton/coton recyclé pour l'isolant et 100% laine pour le feutre). La création de la structure juridique est prévue courant 2025. Pour que le projet soit viable à terme plusieurs freins doivent être levés comme la collecte de la laine, le coût du lavage et du traitement des fibres et les inquiétudes générées par la création de la structure juridique. Néanmoins, ce projet fédère des éleveurs et des partenaires financiers locaux et forme un réseau cohérent.

270 tonnes de laine de mouton brute sont disponibles dans toute la région Hauts-de-France et pourraient donc, en théorie, alimenter la filière locale.

0,80 € C'est le prix de rachat au kilo de la laine selon le modèle économique étudié en 2024.

Nos financeurs pour cette action



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement



1230 m²

d'isolants d'origine naturelle ont été achetés, en 2024, par les habitants des Caps et Marais d'Opale et de l'agglomération Grand Calais Terres et Mers, via l'opération de commande groupée.

Cette opération est ouverte durant toute l'année, et permet aux habitants, élus et professionnels de bénéficier de tarifs préférentiels et de conseils pour les poser. Les isolants de ce dispositif sont la fibre de bois, la laine de coton, le bloc de chanvre, et un mélange de lin, coton et jute. Ces matériaux sont des alternatives efficaces aux isolants conventionnels comme la laine de verre.

Chaque année, les habitants et artisans se montrent intéressés par l'opération et les produits proposés. Néanmoins, alors que le Parc était le seul autrefois à proposer ces produits, ils sont désormais vendus par des grandes enseignes de bricolage, signe qu'ils entrent dans les produits courants.



EN BREF



Le Parc au Salon international de l'agriculture

En février 2024, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a tenu un stand au Salon international de l'agriculture de Paris, grâce au soutien de la Région Hauts-de-France. L'occasion pour le Parc de mettre en valeur le territoire et ses richesses auprès d'un public national.

5 parcs naturels régionaux en Hauts-de-France (Avesnois, Scarpe-Escault, Baie de Somme-Picardie maritime, Oise-Pays de France et Caps et Marais d'Opale) avec l'office de tourisme de l'Avesnois ont créé en 2024 un réseau Interparcs afin de développer le tourisme durable.

L'objectif est de faire circuler les informations liées au tourisme durable, d'échanger des bonnes pratiques, des échecs, de trouver des pistes de réflexion en cohérence avec les valeurs des parcs naturels régionaux, qui peuvent amener à créer un projet ou proposer des pistes de réflexion pour les années à venir. Ce réseau reste en lien avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France qui relaie et dynamise certaines actions créées dans d'autres parcs français. Le but est de valoriser les territoires de parcs auprès des habitants et des visiteurs extérieurs, via, par exemple le programme Destination Parcs (animé par la Fédération des parcs), ou la mise en commercialisation de séjours Parcs avec des agences de voyages nationales ou régionales.

Les Trophées de la Réserve de biosphère encouragent les initiatives éco-citoyennes

Depuis 10 ans, le Parc naturel régional et ses partenaires organisent les Trophées de la Réserve de biosphère pour encourager les initiatives éco-citoyennes.

Le concours des Trophées de la Réserve de biosphère est organisé afin d'accompagner et de mettre en lumière des projets locaux qui valorisent les différents patrimoines du marais audomarois et de ses alentours. Ce concours est ouvert à tous : écoles, collèges, lycées, associations, collectivités, particuliers, entreprises, etc. Pour être retenu, le projet candidat doit impliquer ou sensibiliser le public et s'inscrire dans au moins l'une des thématiques suivantes :

- > Maintenir la diversité et la qualité des milieux naturels et des paysages ;
 - > Développer l'écocitoyenneté ;
 - > Maintenir et valoriser les patrimoines culturels et les savoir-faire de la Réserve de biosphère ;
 - > Sensibiliser les habitants et les touristes aux différents patrimoines de la Réserve de biosphère ;
 - > Vivre et travailler dans la Réserve de biosphère (cadre de vie, emploi, circuits courts, services publics, ressource en eau...).
- Chaque lauréat reçoit une récompense de 1000 € pour l'aider financièrement à réaliser son projet et bénéficie, s'il le souhaite, d'une assistance administrative et technique par l'équipe de la Réserve de biosphère pendant un an. Les Trophées de la Réserve de biosphère du Marais audomarois s'inscrivent dans l'opération nationale « Les Trophées de la



Réserve de biosphère » portée par le réseau des Réserves de biosphère françaises (MAB France) placé sous l'égide de l'Unesco.

Lors de cette 10^e édition, 5 projets ont été présentés au jury. Deux ont été récompensés :

> « Respirons nature », projet porté par l'APEI Les papillons Blancs de l'arrondissement de Saint-Omer (aménagement d'espaces verts pour les personnes en situation de handicap)

> « Bulle végétale et sensorielle au coeur du quartier de l'Arsenal » par le centre psychothérapeutique pour adultes de l'Audomarois (Création d'un espace végétalisé propice à la biodiversité et à l'apaisement des visiteurs).



10^e

En 2024, c'était la 10^e édition des Trophées de la Réserve de biosphère du marais audomarois, mais aussi la dernière sous cette forme, le périmètre de la Réserve de biosphère ayant été élargi en 2024.

Nos partenaires pour cette action



4 territoires engagés dans les Paiements pour services environnementaux

Depuis 2021, le Parc porte une démarche de Paiements pour services environnementaux. En 2024, quatre territoires étaient engagés dans cette démarche.

Les Paiements pour services environnementaux (PSE) permettent de rémunérer les agriculteurs pour leur contribution à la préservation de la qualité des ressources en eau et de la biodiversité. En 2021, le Parc naturel régional s'est engagé sur ce dispositif expérimental grâce au financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie. Les exploitations engagées en PSE sont évaluées et rémunérées sur différents critères en lien avec leurs problématiques (érosion de sols, maintien de l'élevage, préservations des prairies, des zones humides, du bocage).

Dans un contexte préoccupant pour l'activité d'élevage, et pour la préservation des milieux naturels face à des systèmes agricoles intensifs, l'objectif est de valoriser financièrement les exploitations dont les systèmes de production sont vertueux pour l'environnement, mais également d'inciter au changement de pratiques (en lien avec les autres programmes d'animations portés sur le territoire : PMAZH, Patur'ajust, Hemtonsol). Dans ce cadre, le Parc intervient dans l'élaboration du dispositif (administratif, réglementaire) et le recrutement des exploitations (vérification de l'éligibilité, simulations financières, trajectoires d'évolution, mise en œuvre du Label Haie pour les exploitations concernées...). Le Parc est porteur de ces expérimentations et assure le suivi, l'instruction et la mise en paiement des dossiers. 2024 a été l'année de la mise en paiement de la



première année des PSE Bocage et Audomarois, et deuxième année des PSE Slack et Hem. Cette année, également, ont eu lieu les premiers contrôles par un organisme extérieur. Des pré-audits sur le PSE Hem pour l'obtention du Label haie ont aussi été effectués.

Ce dispositif présente l'avantage de s'adapter aux différentes problématiques du territoire en matière agricole et environnementale, même si, sur le plan administratif, il reste assez lourd à porter.

Le Syndicat mixte du Parc ayant été précurseur localement sur la mise en place de ces dispositifs, il reçoit de nombreuses sollicitations d'autres territoires et collectivités (syndicats de SAGE et les responsables de démarches de protection de captages d'eau (CARE)) pour un partage d'expérience.

61

exploitations sont engagées dans les PSE (10 pour la Slack, 14 pour la Hem, 25 pour le bocage et 12 pour le marais audomarois) soit 5 522 hectares sur le territoire du Parc.

4

territoires ont des surfaces agricoles contractualisées en PSE (basse-vallée de la Slack, vallée de la Hem (commune d'Alembon), le bocage boulonnais et le marais audomarois), soit 60 communes

Nos partenaires pour cette action



Agroforesterie : accompagner pour planter et gérer les haies

Le Parc naturel régional offre un accompagnement aux agriculteurs qui souhaitent planter des arbres et des haies dans leurs fermes. Afin de garantir une longue vie à ces arbres, un accompagnement à la gestion des haies est également mis en place.

Afin de protéger les paysages bocagers des Caps et Marais d'Opale et de maintenir l'habitat naturel d'espèces sauvages, le Parc naturel régional encourage les projets d'agroforesterie. Il accompagne les agriculteurs dans la plantation d'arbres et de haies, mais aussi dans la gestion des haies et dans la capitalisation de cette démarche. Suite aux épisodes d'inondations de 2023-2024, cette action a permis de répondre aux préoccupations des communes et des agriculteurs, les plantations étant un levier de lutte contre le ruissellement et les inondations. À travers les sollicitations des agriculteurs et leurs objectifs de plantation, nous voyons une prise de conscience de l'utilité de l'arbre et de son intégration dans la ferme.

La plantation

Le Parc propose aux agriculteurs un accompagnement technique et financier pour planter des haies champêtres, des alignements d'arbres, des vergers haute tige, des bandes boisées et des bosquets. Les objectifs sont multiples : l'ombrage et le brise-vent pour les animaux, la favorisation de la biodiversité, la production de bois (énergie) et de fruits, l'amélioration du paysage, la délimitation de parcelles, l'amélioration de la qualité du sol, la lutte contre l'érosion... L'accompagnement du Parc se fait également sur le volet administratif et financier grâce aux fonds Agence de l'Eau Artois-Picardie (aspect biodiversité et protection des

eaux de surface) et Fonds pour l'arbre. En 2024, le Parc a également accompagné plusieurs agriculteurs et une commune à déposer une demande de financement via le Pacte en faveur de la Haie dans le cadre du Plan de relance financé par l'État. Durant l'hiver 2023 - 2024, plus de 36 000 plants d'arbres et d'arbustes forestiers, ainsi qu'environ 125 fruitiers haute tige ont été plantés sur des terrains agricoles en Caps et Marais d'Opale. En fin d'année 2024, 44 agriculteurs étaient accompagnés pour 6 km de plantations de haies prévues durant l'hiver.

La gestion durable

Une fois les arbres plantés, reste encore à les maintenir en vie. Une gestion classique (taille régulière sur trois faces) revient souvent à la mort prématurée de l'arbre ou de la haie. Le Parc offre un accompagnement à la gestion durable des haies et arbres en agroforesterie. Pour ce faire, avec l'association Boulonn'HAIES durables, il met en place des temps collectifs et des formations, et soutient la mise en place d'une filière locale de production de plaquettes de bois pour alimenter des chaufferies. L'arbre devient une ressource financière. Cette intégration dans le système agricole et sa valorisation deviennent une solution pour maintenir durablement les haies sur le territoire. En parallèle, les communes et collectivités (et éventuellement les privés) sont incitées à mettre en place des pro-

44

agriculteurs ont été accompagnés par le Parc durant l'hiver 2023 - 2024 dont 8 qui faisaient appel au Parc pour la première fois pour une plantation.

125

fruitiers haute-tige ont été plantés dans des fermes des Caps et Marais d'Opale durant l'hiver 2023 - 2024.

14,5

kilomètres de haies (étagées ou arbustives) ont été plantés durant l'hiver 2023 - 2024 en Caps et Marais d'Opale.

7

km d'alimentation d'arbres en agroforesterie ont été plantés durant l'hiver 2023 - 2024, soit plus de 26 hectares.

jets de chaufferie bois. Elles sont alors accompagnées sur leur approvisionnement en plaquettes bocagères issues d'une gestion durable (Lait Prairies du Boulonnais, piscine de Lumbres, réseau de chaleur de Saint-Martin-Boulogne, Prospérité fermière avec la chaufferie à Saint-Pol-sur-Ternoise). Il s'agit de faire en sorte que les "petites" chaufferies publiques locales puissent, par leur commande publique de "plaquettes bocagères issues de gestion durable", encourager les agriculteurs à s'engager dans cette démarche sur le long terme pour produire du bois bocager durablement.

La capitalisation

Des actions de communication ont également été mises en place pour transmettre les expériences menées en agroforesterie sur le territoire. Ainsi, une fiche technique (*Pourquoi et comment gérer durablement ses haies sur sa ferme*) et deux fiches « Retours d'expérience » (*Restaurer une haie en vue de produire du bois énergie* et « Restaurer une haie en vue de produire des plaquettes « litière » ») ont été rédigées en 2024.

Les financeurs de cette action



Agriculture dans le marais audomarois : on valorise les légumes et la viande

Concilier agriculture et zones humides préservées, c'est tout l'objectif du PMAZH, piloté pour le Marais audomarois par le Parc naturel régional.

Le Programme de maintien de l'agriculture en zone Humide (PMAZH) est un programme d'actions multi-partenarial visant à concilier les activités agricoles et les fonctions des zones humides. Sur le marais audomarois (zone Ramsar), il est piloté par le Parc naturel régional depuis septembre 2022.

À travers le PMAZH, le Parc accompagne les éleveurs et maraîchers à changer de pratiques vers des pratiques agroécologiques (maintien et développement des prairies naturelles, diminution des apports chimiques tels que les engrais et les produits phytosanitaires...) : garantir un revenu juste tout en assurant la préservation des ressources (eau, sol, biodiversité). Le nouveau plan d'action 2022-2024 poursuit les accompagnements proposés aux agriculteurs, amenant de nouvelles actions qui touchent à l'aval de la production, afin de créer des opportunités de changements pour les maraîchers et les éleveurs.

En maraichage pour la production de choux et choux-fleurs, en 2024, des résultats intéressants ont été obtenus sur la nutrition des cultures avec apports d'oligo-éléments et fractionnement de l'azote : meilleur poids des légumes et présence de plus d'auxiliaires des cultures et de moins de ravageurs.

Des tests de couverts d'interculture ont été réalisés et sont à poursuivre pour les adapter aux conditions du marais.

Le Parc naturel régional a aussi lancé une



fabrication de trois baguernettes en version moderne qui suit le modèle traditionnel. Les essais ont été concluants sur le terrain et l'outil sera utilisé par les maraîchers diversifiés intéressés pour curer leurs fossés et amender leurs terres avec la vase recueillie.

Côté élevage, des résultats intéressants ont été obtenus sur la diminution de la fertilisation azotée des prairies de pâturage, sur la maîtrise d'espèces envahissantes grâce au pâturage et à la fauche, sur l'augmentation des périodes de pâturage dans l'année, ou du nombre d'animaux pâturant. Enfin, la démarche de la viande du marais (donner un débouché local à la viande issue de l'élevage dans le marais audomarois) s'amplifie avec de nouveaux collègues et une cuisine centrale approvisionnée, donc plus de vaches à l'herbe valorisées.

7 collègues et 1 cuisine centrale de l'audomarois ont reçu de la viande du marais, soit environ 1400 kg de viande sur 2023-2024

21 éleveurs participent à au moins une action du PMAZH, soit environ 350 ha

3 baguernettes (outil traditionnel du marais) ont été fabriquées en version moderne pour aider les maraîchers.

Les financeurs de cette action



EN BREF

34

éleveurs sont accompagnés dans le cadre de la démarche Patur'Ajuste.

Animé sur le territoire depuis 2018 par le syndicat mixte du Parc naturel régional, ce réseau vise à valoriser les prairies naturelles. L'animation se focalise sur des zones à enjeux : la basse vallée de la Slack, le marais audomarois et le bocage boulonnais. Les objectifs des participants sont divers : valoriser des ressources fourragères, réduire la mécanisation, réduire le temps de travail, rechercher l'autonomie fourragère... Ce réseau est soutenu par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et est réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais, Bio en Hauts-de-France et Scopela.



Les PAT en Caps et Marais d'Opale

Dans le cadre des Plans d'alimentation durable (PAT), les techniciens du Parc ont rencontré en 2024 toutes les intercommunalités afin de réaliser un diagnostic des actions menées autour l'agriculture et de l'alimentation durable. En novembre 2024, en Caps et Marais d'Opale, on comptait :
> 3 PAT de niveau 2 (CAPSO, Communauté d'agglomération Cœur de Flandres, Communauté de communes des Hauts de Flandres)
> 2 PAT émergents : Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mer, Communauté de communes Pays d'Opale
> 2 PAT en réflexion : Communauté d'agglomération du Boulonnais et Communauté de communes Desvres Samer
> 1 PAT « historique » : Communauté de communes de la Région d'Audruicq

Une visite de ferme ouverte au public et aux élus locaux pour mieux comprendre les enjeux de l'agroécologie

Dans le cadre du Programme de maintien des prairies grâce à l'élevage sur le bocage boulonnais, une visite de ferme a été organisée en 2024 à Isques, chez François Dumont, éleveur laitier en agriculture biologique.

Cette opération était ouverte au grand public et aux élus locaux. Elle a permis de partager l'expérience de l'éleveur et de sensibiliser le public sur les fonctions écologiques de l'élevage à l'herbe et

des prairies, en particulier sur leur contribution à la lutte contre l'érosion du sol sous l'effet du ruissellement et sur le risque inondations. Quatorze personnes dont deux élus locaux ont participé à ces échanges. Cette visite a été rendue possible grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et au partenariat avec le Symsageb.





Le marché de producteurs de Le Wast fait le plein !

Durant l'été, le Parc naturel régional et la commune de Le Wast (et son Comité des fêtes) organisent un marché estival composé de producteurs labellisés (Valeurs Parc, Agriculture Biologique, Saveurs en Or, Label rouge) et d'artisans locaux. Ce marché permet de donner une visibilité aux producteurs labellisés durant l'été et de sensibiliser les habitants à l'alimentation locale de qualité. La Maison du Parc est ouverte et propose des activités ludiques pour tous. Un concert, une buvette et un barbecue complète l'ensemble afin de donner un esprit guinguette à la place du village.



25 producteurs locaux et artisans étaient présents pour l'édition 2024

Nos partenaires pour cette action



Le Wast



PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAPS ET MARAIS D'OPALE



Faire face aux aléas climatiques en agriculture biologique

IDÉE NEUVE

Les récents événements climatiques extrêmes ont découragé plus d'un agriculteurs bio à s'installer. Alors, en 2024, comment faire face aux aléas climatiques ?



7 partenaires travaillent avec le Parc sur le programme d'actions AB (Bio en Hauts-de-France, la Chambre d'agriculture, Terre de Liens, la Fédération régionale des CUMA, Initiatives Paysannes, Norabio et l'Enseignement Public agricole du Pas de Calais - site d'Arras (CFA Doulac)).

Avec les partenaires du programme d'actions sur l'agriculture biologique, le Parc naturel régional propose un accompagnement technique aux agriculteurs qui souhaitent s'installer ou convertir leur exploitation en biologique. Avec le contexte de crise que connaît la bio actuellement (ralentissement de la consommation), le défi est de conforter aujourd'hui les 70 exploitations en bio ou en conversion. Plusieurs actions sont ainsi menées : accompagnement technique, appui aux filières, valorisation des productions bio auprès des collectivités et des habitants, appui à l'installation et à la transmission du foncier agricole...

En outre, les épisodes climatiques intenses des trois dernières années (sécheresse en 2022, tempête en 2023, inondations durant l'hiver 2023-2024) ont fortement impacté les fermes maraîchères bio, qui étaient déjà en situation fragile. Face à

ce constat, le Parc naturel régional et ses partenaires (Chambre d'agriculture, Bio en Hauts-de-France, Initiatives Paysannes et Terre de Liens Hauts-de-France) ont proposé une journée dédiée à cette problématique. Elle a permis aux agriculteurs présents de se rencontrer, d'échanger et de réfléchir à l'aménagement de parcelles agricoles en vue de limiter au maximum les effets des aléas climatiques. Un conseiller du Crédit Agricole a présenté un panorama des assurances et fonds d'indemnisation en cas de calamités agricoles. Une visite de ferme a permis d'évoquer les dispositifs agroécologiques (comme la plantation de haies) permettant de limiter l'impact des aléas climatiques sur la production. Cette visite a été enrichie par l'intervention de Philippe Majot, chargé de mission agroforesterie, aménagements paysagers et plantations au Parc, qui a apporté des éléments théoriques sur l'agroforesterie et la plantation d'arbres.

zéro

c'est le nombre d'arrêt d'activité en AB et de déconversion en 2024 en Caps et Marais d'Opale. Les agriculteurs bio se sont maintenus en 2024, 3 nouveaux se sont installés.

Le financeur de cette action



3 campagnes de valorisation des producteurs bio ont été mises en place par le Parc sur les réseaux sociaux.

Restauration collective : comment créer du lien avec les producteurs bio et locaux ?

Afin de développer l'agriculture biologique (mesure 27 de la Charte), le Parc mène des actions pour créer du lien entre les producteurs et la restauration collective.

Comment intégrer davantage de produits bio et locaux dans la restauration collective, en particulier dans les cantines scolaires ? Pour y parvenir, le Parc naturel régional propose un double accompagnement :

> Un accompagnement des communes et collectivités pour leurs projets liés à la restauration collective (accompagnements individuels, réunions collectives, formations des personnels de cuisine, contribuer à l'intégration de la bio dans les démarches PAT et des PCAET). Ce dispositif est particulièrement adapté pour les collectivités qui gèrent la restauration collective de façon directe. Pour les gestions concédées, les marges de manoeuvre restent limitées.

> Un accompagnement des producteurs locaux et bio, en rendant visibles des expériences concrètes ou encore en ouvrant les portes des fermes aux chefs de cuisine et aux élus des communes.

Enfin, le Parc travaille à rendre visible l'offre des fournisseurs en mettant à jour la liste des fournisseurs locaux et bio de la restauration collective sur le territoire.

Ainsi en 2024, plusieurs actions phares ont été réalisées :

> Des ateliers « menus végétariens » afin de lever les idées reçues, avec un atelier pratique en cuisine.

> Un atelier à destination des fournisseurs pour approvisionner les restaurants collectifs.

> Accompagnement individuel des com-



munes des Caps et Marais d'Opale sur leur volet restauration collective (Wimille, Caffiers, Saint-Inglevert, Condette...)

> Une formation à destination du personnel encadrant le temps des repas sur le thème de l'accompagnement des enfants à la découverte des aliments via leurs 5 sens.

> Réalisation et diffusion d'une vidéo sur la légumerie de Saint-Martin-lez-Tatinghem qui alimente en produits bio et locaux des cantines scolaires de l'Audomarois.

Cette action rencontre une écoute favorable des élus sur l'aspect local des produits, un peu moins sur le volet de l'agriculture biologique. S'appuyer sur les communes pionnières (Caffiers, Condette, Saint-Martin-lez-Tatinghem) peut être une piste d'actions efficace afin d'enclencher des changements de pratiques.

12

personnes ont suivi l'atelier de cuisine pour lever les idées reçues sur les menus végétariens (le 29 mai, à Bayenghen-lez-Éperlecques)

12 %

des produits servis en restauration collective à Saint-Martin-lez-Tatinghem sont issus de l'agriculture biologique.

Le financeur de cette action



Viabilité et vivabilité des fermes : un enjeu crucial pour l'agriculture

IDÉE NEUVE

L'avenir de l'agriculture locale passe aussi par les conditions de vie et de travail des fermiers. En 2024, le Parc a travaillé sur cet enjeu d'avenir pour le territoire.

Au-delà des pratiques agricoles et des débouchés économiques, la viabilité et vivabilité des fermes sont des questions cruciales afin d'assurer l'avenir d'une agriculture qui préserve les ressources du territoire tout en permettant une activité économique durable. C'est pourquoi, à travers ses actions, le Parc naturel régional et ses partenaires travaillent également sur des problématiques socio-économiques, telles que l'installation et la transmission ou encore la qualité de vie et de travail, notamment en élevage.



La transmission des fermes

En 2024, le Parc a organisé une conférence autour de la question de la transmission des fermes qui a permis de mettre en lumière le défi du renouvellement des générations en agriculture sur le territoire. Avec Dominique Lataste, psychosociologue et formateur au cabinet Autrement dit, chercheur associé au laboratoire CO-RHIS de l'Université Montpellier 3, 4 difficultés ont été soulevées : économiques, générationnelles, structurelles et psychosociales. Avec cette conclusion : « La transmission est un résultat, mais c'est surtout un processus, qui peut parfois prendre plusieurs années. Plus elle est anticipée, plus elle a de chances d'aboutir. »

La réduction du temps de travail en élevage

Comment réduire son temps de travail en production laitière ? Une journée de partage d'expérience a été organisée en 2024 autour de la question. Des éleveurs pionniers sont venus évoquer leur expérience en matière de vèlage groupé de printemps et de monotraite, deux pratiques qui semblent apporter des résultats en termes de temps de travail et de conditions de vie pour les éleveurs de manière générale.

30

personnes ont participé à la conférence sur la transmission des fermes en Caps et Marais d'Opale (techniciens, agriculteurs et élus locaux)

3

éleveurs pionniers sont venus partager leur expérience en matière de réduction du temps de travail dans l'élevage laitier.

Le financeur de cette action



Dans le cadre de deux programmes :

> AIDAB (Appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique)
> Transaé (Programme pour la transition vers des pratiques agroécologiques)

EN BREF

29 dossiers MAEC

ont été engagés en 2024 avec le Parc naturel régional.

Les MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) ont pour but de soutenir les pratiques agro-écologiques en élevage et polyculture. Les agriculteurs qui adoptent de bonnes pratiques sont ainsi aidés financièrement. En Caps et Marais d'Opale, les MAEC répondent à trois enjeux principaux : la préservation de la qualité de l'eau, la lutte contre l'érosion des sols et le maintien de la biodiversité.

21 mesures étaient ouvertes en 2024 sur le Parc, basées sur :

- le bien-être animal, l'autonomie alimentaire et l'élevage à l'herbe,
- la création de prairies permanentes,
- la gestion des prairies pour la préservation des espèces et des habitats,
- la gestion durable des haies, arbres et fossés,
- l'évolution des pratiques de gestion du sol vers le semis direct et la couverture végétale permanente en grandes cultures,
- l'évolution des pratiques phytosanitaires et de fertilisation, en grandes cultures.

L'animation des MAEC par le Parc et la Chambre d'agriculture consiste en un diagnostic agro-écologique pour vérifier l'adéquation des pratiques agricoles avec la mesure visée. Cela permet de faciliter l'accès des agriculteurs à ces aides financières mais aussi d'accompagner techniquement les pratiques, grâce à des formations et temps d'échanges d'expériences. L'animation et la mise en oeuvre des MAEC sont soutenues financièrement par le Ministère de l'Agriculture et l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Dans le bocage boulonnais, le programme Prairies s'achève pour mieux reprendre en 2025

En 2024, le programme Prairies du bocage boulonnais prenait fin. Une journée de clôture a donc été organisée, durant laquelle une vingtaine d'éleveurs ont pu échanger sur les pratiques de l'élevage à l'herbe.

Ce programme entre dans le cadre du Plan de Paysage du bocage boulonnais dont le périmètre s'étend sur 49 communes. Il a pour but de protéger les prairies

bocagères du Boulonnais. Un accompagnement est donc proposé aux éleveurs du territoire afin de promouvoir l'élevage à l'herbe. Ce programme prenait fin en 2024 avec un nombre croissant d'éleveurs engagés. Il est soutenu financièrement par l'Agence de l'Eau Artois Picardie et devrait être renouvelé en 2025.



21

kilomètres de fossés à entretenir ont été engagés dans les MAEC par les agriculteurs du territoire en 2024.

20

kilomètres de haies seront gérés durablement par les agriculteurs car engagés en MAEC en 2024.

9

agriculteurs bio ont engagé en MAEC la totalité de leurs parcelles agricoles en 2024.

VOCATION

4

UN TERRITOIRE AUX VALEURS PARTAGÉES

2024



Des influenceurs font la promo du bocage boulonnais

Afin de faire la promotion du bocage boulonnais, des paysages et de ses producteurs, le Parc naturel régional a organisé un voyage d'influenceurs.



Depuis quelques années, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France met en place une opération de mise en lumière nationale des parcs : l'organisation d'un voyage d'influenceurs. Cette opération s'inscrit dans l'objectif notamment de faire la promotion des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc.

Dans le cadre du Plan de paysage du bocage boulonnais et afin de promouvoir les marqués Valeurs Parc de ce territoire, le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale a posé sa candidature qui a été retenue.

Ainsi, durant le mois d'août, Nos Coeurs voyageurs, une famille de blogueurs spécialisés dans le voyage, sont venus passer quelques jours dans le bocage boulonnais. Leur séjour était entièrement organisé par

le Syndicat mixte et Parc et ses partenaires. Durant quatre jours, ils ont dégusté les produits typiques, découvert les paysages du bocage et séjourné dans les gîtes locaux, le tout mis en valeur via leurs réseaux sociaux et site internet.

La Fédération des Parcs naturels régionaux ainsi que le Parc naturel régional et l'office de tourisme Desvres Samer ont relayé les images de leur séjour. 30 clichés professionnels ont également été fournis par ces influenceurs, photos qui permettront ensuite de faire la promotion du bocage boulonnais et des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc.

Le contenu sera valorisé par le Parc et l'office de tourisme Desvres-Samer durant le printemps 2025 afin de préparer la saison touristique 2025.

9 partenaires locaux ont été mis en valeur au travers de ce voyage d'influenceurs dont 6 bénéficiaires de la marque Valeurs Parc (2 estaminets, 2 gîtes, une guide-nature et une productrice de fromage)

53 000 followers ont pu suivre le voyage de Nos Coeurs Voyageurs sur Instagram

Nos partenaires pour cette action



EN IMAGES

La Fête du Parc réunit 8 000 personnes à Longuenesse

Le 15 septembre, la Fête du Parc se tenait dans la commune de Longuenesse. 8 000 visiteurs sont venus arpenter les allées qui proposaient des dégustations de produits locaux et des animations ludiques de découverte du patrimoine paysager, naturel et culturel des Caps et Marais d'Opale. 99 partenaires étaient présents lors de cet événement qui a pu être organisé grâce à une forte mobilisation des agents du Syndicat mixte ainsi que du personnel communal, de jeunes de la mission locale et de la police municipale et nationale.



Nos partenaires pour cette action



Trophées Josse Heumez : les enfants découvrent la nature

En 2024, le Parc naturel régional, avec le Département du Pas-de-Calais, a créé les Trophées Josse Heumez. Destinés aux enfants des classes de cycle 2, ils permettent aux enfants de découvrir la nature de façon ludique.

En 2024 le Président du Département du Pas-de-Calais a sollicité le Parc afin d'imaginer un hommage à Josse Heumez. Disparu il y a 11 ans, il était l'ancien maire de Wavrans-sur-l'Aa et fervent défenseur de l'environnement. Il est à l'origine du classement en Réserve naturelle nationale des coteaux de Wavrans, et de l'accessibilité tout public du coteau d'Elnes-Wavrans.

Les Trophées Josse Heumez « Les enfants agissent pour la nature en Caps et Marais d'Opale » ont ainsi été créés. Ils s'adressent à toutes les classes de cycle 2 du territoire du Parc naturel régional. Ils ont pour objectif de mettre en lumière les actions en faveur de la biodiversité mises en place dans les écoles et de sensibiliser les plus jeunes à la préservation de la nature.

La première édition se voulait simple et ludique sur le mode « Raconte ton projet ».

Une journée de découverte ludique de la nature

Les élèves et leurs enseignants des classes de cycle 2 des écoles du Parc ont été invités à réaliser un poster ou une affiche qui met en avant leur(s) action(s) en faveur de la biodiversité mises en place dans l'école. Ces affiches au format libre sur support rigide ont été déposées dans les maisons de Parc et ont été présentées à un jury afin d'évaluer la qualité des

projets mis en place dans l'école pour la biodiversité, la clarté des propos sur l'affiche, l'esthétique et de l'originalité de l'affiche.

Le jury a décerné un prix aux dix classes inscrites. Sept ont pu participer à une journée de détente et de découverte de Wavrans-sur-l'Aa et de ses coteaux le 27 juin 2024. Cette journée a permis :

- > de mettre en avant les affiches réalisées sous forme d'une exposition
- > de valoriser les actions de gestion et de préservation menées dans les écoles
- > de permettre la rencontre entre des classes motivées par la préservation de la biodiversité
- > de permettre de découvrir un milieu naturel du Parc (les coteaux)

Trois classes, qui ne pouvaient pas participer à cette journée pour des raisons techniques, ont bénéficié d'une animation nature ludique autour de leur école. Cette opération, qui répond notamment aux mesures 7, 8, 11, 14, 28, 34, 35, 36 et 57 de la Charte du Parc naturel régional, a permis de rassembler et de mobiliser des enseignants motivés et sensibles aux valeurs portées par le Parc naturel régional. Elle pose encore quelques difficultés en termes de logistique (disponibilité des bus) et n'a pas mobilisé autant de classes qu'espéré. Néanmoins, elle a apporté beaucoup de satisfaction aux enfants et aux enseignants et sera reproduite en 2025, sous une forme un peu différente.

10

classes ont participé aux Trophées Josse Heumez, issues des communes suivantes : Clerques, Eperlecques, Escœuilles, La Capelle-lès-Boulogne, Longuenesse, Ruminghem, Setques, Wavrans-sur-l'Aa



200

élèves ont été sensibilisés soit durant la journée découverte, soit au travers d'une animation nature autour de leur école.

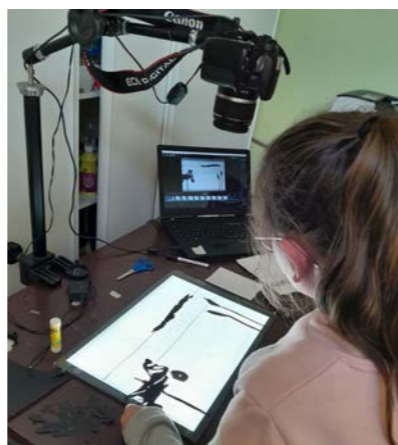
Nos partenaires pour cette action



Wavrans-sur-l'Aa

J'Hem la rivière : les classes se mobilisent pour mettre en valeur leur rivière

Durant trois ans, 10 classes de la vallée de la Hem ont participé au projet «J'Hem la rivière» avec le Parc naturel régional.



De la libellule au poisson en passant par les insectes, les enfants du projet « J'Hem la Rivière » sont désormais incollables sur la biodiversité de la rivière Hem. Pendant trois ans, dix classes ont participé à ce projet artistique, animé par le Parc, mettant en valeur ce cours d'eau.

L'artiste Clémentine Rosbach est donc intervenue auprès des 10 classes inscrites dans l'opération afin de réaliser des mini films d'animation avec les élèves. Chacune des classes a choisi un thème particulier pour cette vidéo :

> Deux classes de Nordausques ont travaillé sur la thématique des inondations et des espèces invasives.

> Deux classes de Polincove ont inventé une narration pour mettre en avant les oiseaux des zones humides.

> Quatre classes de Licques ont choisi de nous mettre en scène le vocabulaire de la rivière.

> Une classe d'Alembon nous parle des métamorphoses.

> Une classe de Clerques sensibilise à la pollution des eaux de la rivière.

Chaque classe a pu travailler sur le scénario, le chemin de fer, la réalisation des personnages et des décors en papier et l'animation image par image. Les montages finaux réalisés par l'artiste ont pu être projetés dans les classes dans le dernier trimestre de l'année. Les élus et partenaires du Symvahem ont découvert les 5 films d'animation en avant-première lors de leur comité annuel de la Hem.

100

personnes environ ont assisté aux projections des films organisées lors de deux soirées à Clerques et Polincove en présence des enseignants et des parents.

236

élèves se sont investis dans le projet « J'Hem la rivière », soit 10 classes de la vallée de la Hem.

Les financeurs de cette action



Patrimoine bâti ancien : travailler ensemble pour le restaurer

Le Parc naturel régional accompagne les collectivités et les particuliers dans la restauration du patrimoine bâti ancien. Plusieurs chantiers ont eu lieu en 2024.

Dans ses mesures 28 et 32, la Charte du Parc naturel régional invite ses signataires à préserver tant que possible le patrimoine bâti ancien. Dans ce cadre, le Syndicat mixte du Parc accompagne les particuliers et les acteurs publics à la restauration de ce patrimoine. Cet accompagnement se traduit notamment par la mise en lien de porteurs de projets et de professionnels qualifiés et fournisseurs adaptés. Le Parc coordonne également des chantiers école, donne des conseils sur place, organise des animations de sensibilisation ainsi que des formations aux techniques anciennes de construction. Toutes ces actions permettent non seulement de sauvegarder le patrimoine bâti du territoire mais préserve aussi l'identité paysagère des Caps et Marais d'Opale.

Ainsi en 2024, plusieurs actions de sensibilisation ont été menées : des visites guidées de la Maison du Parc de Le West, des visites guidées d'un village patrimonial (Bazinghen) dans le cadre d'une résidence-mission d'artistes ou encore des animations autour de la pierre dans le cadre des Journées européennes du patrimoine. Au-delà de ces actions de sensibilisation, le Parc a fourni des conseils sur 32 projets de restauration. Enfin, plusieurs chantiers-école ont été organisés avec le grand public : restauration de murets de pierres, initiation à la taille de pierre, ap-



prentissage de la technique du maçonnerie en briques... Un travail important a également été mené afin de créer une formation baptisée « Complément'erre » qui vise à enseigner les techniques de construction et de rénovation des bâtiments en terre crue. Un appel à manifestation d'intérêt a été lancé en 2024. Cette formation sera expérimentée durant l'année 2025.

La préservation du patrimoine bâti ancien souffre notamment du manque de moyens financiers (le soutien de la Fondation du patrimoine s'avère très précieux) et d'artisans qualifiés. Néanmoins les partenariats avec les associations d'insertion et les lycées professionnels sont d'excellents leviers. Complexes à mettre en place, les chantiers école sont toutefois des outils très efficaces pour la sensibilisation du grand public.

32

projets ont bénéficié des conseils techniques du Parc, sur du patrimoine privé ou communal.

2

intercommunalités ont été accompagnées dans l'inventaire du patrimoine bâti à protéger dans le cadre de leur PLUi

4

chantiers-école ont été organisés avec le grand public pour la restauration d'un patrimoine bâti ancien.

Les financeurs de cette action

FONDATION



DU PATRIMOINE



GOVERNEMENT



Agir · Mobiliser · Accélérer



Pas-de-Calais
Mon Département

Les communes et intercommunalités du territoire

EN BREF

Jeux traditionnels :
on se les arrache !

Afin de valoriser la culture des jeux d'estaminets, le Parc dispose d'un stock de jeux en bois qu'il prête aux estaminets du territoire ainsi qu'aux associations, aux communes et aux écoles pour leurs événements. En 2024, le nombre de sortie des jeux a atteint 52, un record ! En 2024, un nouveau jeu a été acquis, le cornhole, réalisé par l'association d'insertion Rivages Propres.

15 vidéos ont été réalisées en interne du Syndicat mixte pour mettre en valeur le Parc, son territoire et ses acteurs.



Carte touristique, édition 2

En 2023, le Parc naturel régional avait édité un nouveau document de communication à destination du grand public : la carte des sites naturels et des adresses incontournables qui mettaient notamment en valeur les bénéficiaires de la marque Valeurs Parc. Forte de son succès en 2023, cette carte a été renouvelée en 2024.

Une nouvelle lettre
d'info pour les élus

En 2024, le Syndicat mixte du Parc naturel régional a mis en place un nouvel outil de communication numérique : Vite vu, vite lu ! Il s'agit d'une newsletter à destination des élus du territoire. Son but est de présenter une action concrète, reproductible sur le territoire. Elle vient donc en complément de l'Infomaires, déjà existant.

9 500

C'est le nombre de personnes qui suivent la page Facebook ParcOpale au 1^{er} janvier 2025, soit 1 300 de plus en un an. 9 séries thématiques ont été mises en place afin de faire connaître le Parc et ses missions aux followers.

L'Infolettre fait peau neuve

En 2024, la newsletter du Parc naturel régional a changé de maquette graphique et proposé aux lecteurs de nouvelles rubriques plus pratiques, plus dynamiques et variées. Au 1^{er} janvier 2025, l'Infolettre comptait 2 900 abonnés.

EN BREF

7 communes ont une ou plusieurs classes engagées dans une Aire terrestre éducative (ATE) avec le Geopark Transmanche.

Une ATE est une zone naturelle dont la gestion est participative et confiée à des élèves, leurs enseignants et des intervenants. Le Parc naturel régional travaille donc avec les classes de 7 communes (Le Wast, Boulogne-sur-Mer, Wissant, Bouquehault, Louche, Hesdigneul-lès-Boulogne et Sangatte) sur des parcelles de terrain. Cette opération a pour but de sensibiliser les enfants à l'éco-citoyenneté et de les rendre acteurs de la protection de la nature. Ces ateliers en plein air leur permettent aussi d'échanger avec des acteurs de la nature (usagers, acteurs économiques, gestionnaires d'espaces naturels...)

Dans le cadre de cette action, quatre classes ont créé un lien avec des classes en Angleterre, dans les Kent Downs grâce au projet Geopark Transmanche. Les « Twins Schools » ont ainsi organisé des temps d'échanges transfrontaliers avec des journées de voyages et d'animations pédagogiques.

Ce travail est réalisé grâce au soutien financier du Comité du Détroit, de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et du Fonds Vert Géodiversité. Cette opération se déroule naturellement en partenariat avec différentes structures : l'Éducation nationale, l'Office français de la biodiversité, les communes des écoles et collèges concernés, les cités éducatives, le Kent Downs National Landscape, le Graine Hauts-de-France et les structures partenaires référentes sur les Aires éducatives.



Le syndicat mixte se mobilise pour Hauts-de-France propres

Chaque année, la Région Hauts-de-France coordonne Hauts-de-France propres, une opération régionale de ramassage des déchets laissés dans la nature. Comme tous les ans, le Syndicat mixte du Parc s'est mobilisé en 2024. Les agents ont ainsi participé aux opérations organisées dans les communes du Parc (Samer, Longfossé, Lumbres, Longuenesse...) Il a également co-animé des opérations avec les scolaires dans plusieurs communes comme Le Wast, Bellebrune ou encore sur le littoral. Une session de ramassage des déchets a également été organisée dans le marais audomarois, fortement touché à la suite des inondations de l'hiver 2023 - 2024.





Journée de la Slack : découvrir un marais méconnu

Chaque année, le Parc naturel régional et les communes d'Ambleteuse, Bazinghen, Beuvrequen, Marquise et Wimille organisent la Journée de la Slack. Cette journée a pour objectif de mieux faire connaître le marais de la Slack aux habitants du territoire, qui est majoritairement sur domaine privé. En petits groupes et accompagnés, les habitants et les visiteurs peuvent ainsi découvrir les richesses de cette zone humide d'exception et les usages qui en sont faits, en agriculture notamment.



250 personnes ont participé à l'édition 2024 de la Journée de la Slack.

Nos partenaires pour cette action



Ambleteuse



Bazinghen



Beuvrequen



Marquise



Wimille

VOCATION

5

UN TERRITOIRE QUI AMÉNAGE
POUR VALORISER SES RICHESSES
PATRIMONIALES ET PAYSAGÈRES

2024

IDÉE NEUVE

Les acteurs locaux du tourisme formés à la géologie

Depuis 2022, dans le cadre du Geopark Transmanche, le Parc forme les acteurs locaux du tourisme à la géologie afin qu'ils transmettent leurs connaissances.



Depuis 2022, dans le cadre du Geopark Transmanche, le Parc naturel régional, ainsi que le Kent Downs National Landscape (en Angleterre, partenaire du Geopark Transmanche), propose une formation gratuite à l'histoire géologique locale. Cette formation est destinée aux acteurs locaux du tourisme : guide, conférencier, membre d'un office de tourisme... toute personne qui est amenée à présenter les paysages et/ou les patrimoines locaux au grand public. Ces acteurs bénéficient d'outils pédagogiques et deviennent alors des géoambassadeurs. Ils signent une charte et sont les relais des valeurs de l'Unesco sur le territoire. Depuis 2022, un groupe solide d'une trentaine de géoambassadeurs français et anglais s'est formé. Deux formations ont été

dispensées en 2024, l'une sur la geopoésie, l'autre sur le Quaternaire. Une première formation croisée entre les geoambassadeurs des deux pays a eu lieu lors du Festival Geopark à l'automne 2024.

Développer un tourisme durable

Bien que quelques freins restent encore à lever (barrière de la langue, coordination logistique entre les deux pays, différentes approches pédagogiques), cette opération renforce l'engagement transfrontalier et fait grandir l'intérêt pour la géologie. Elle permet également de développer localement un tourisme durable.

Nos partenaires pour cette action



Festival Geopark : célébrer la géologie franco-anglaise

Le Festival Geopark Transmanche, organisé par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale et le Kent Downs National Landscape, en partenariat avec le Château d'Hardelot, s'est déroulé du 10 au 12 octobre 2024. Cet événement avait pour objectif de célébrer la géologie franco-anglaise et de promouvoir la candidature du territoire au label « Geopark mondial UNESCO ». Il a proposé des conférences, des débats, des ateliers, des animations pour enfants, des contes, ainsi que des activités éducatives et ludiques. L'objectif était de sensibiliser le public à l'histoire géologique de la région et aux enjeux climatiques, tout en renforçant les liens entre la France et le Royaume-Uni.



EN IMAGES

100 enfants sont venus au festival lors d'une journée dédiée au public scolaire

300 visiteurs ont profité des animations de la journée dédiée au grand public

2 pays réunis lors de la journée institutionnelle qui a rassemblé des partenaires français et anglais

Nos partenaires pour cette action



Habitat participatif : les projets gagnent en autonomie en 2024

Deux projets d'habitat participatif sont portés en Caps et Marais d'Opale. Accompagnés par le Parc, ils gagnent néanmoins chaque année en autonomie.



Dans un contexte où le foncier se fait rare, les communes perdent en dynamisme et les voisins n'échangent plus, les projets d'habitat participatif prennent tout leur sens. En effet, ils recréent du lien, de l'entraide et une certaine autonomie entre les habitants. Les membres sont toujours désireux de développer des activités ouvertes sur le territoire, dans des locaux respectueux de l'environnement, du paysage et économe en foncier. C'est pourquoi, le Parc naturel régional accompagne les porteurs de projets d'habitat participatif. Ces projets répondent en effet aux objectifs de maîtrise de l'étalement urbain et de développement de projets innovants en matière de nouvelles formes urbaines, des objectifs décrits dans la Charte 2013 - 2028. Deux collectifs portent un projets d'habitat participatif en Caps et Marais d'Opale.

En 2024, ceux-ci ont encore gagné en autonomie en se formant auprès d'une professionnelle. Les liens entre les membres des groupes du territoire du Parc et des alentours se sont aussi renforcés, afin de faciliter l'entraide et la confiance. En 2024, le budget et le prestataire ont aussi permis de former un plus grand groupe de participants, créant ainsi des liens avec des habitants à l'extérieur du Parc. Ces projets se réalisent sur du long terme car il rencontrent de vrais freins sur les plans budgétaires et humains. Néanmoins ils restent toujours d'actualité car ils permettent d'aborder de nombreuses thématiques dont les enjeux sont forts : bâtiments écologiques, démarche humaine et solidaire, économie du foncier, valeur d'exemple, diffusion des valeurs Parc, mode de vie vertueux...

24 personnes en tout participent à ces projets d'habitat groupé en Caps et Marais d'Opale.

2 groupes d'habitants portent un projet d'habitat participatif, l'un à Wimille, l'autre à Wimereux.

Coups de coeur du Parc : 11 communes accompagnées en 2024

Lancé en 2022, le dispositif d'aide aux communes connaît une reconnaissance grandissante. En 2024, onze communes ont été lauréates.



Depuis 2022, le dispositif des Coups de cœur du Parc connaît un nombre toujours plus important de candidatures de communes membres du Parc. En 2024, onze communes ont été lauréates. Les travaux des projets de 2023 se sont achevés et de belles réalisations ont été inaugurées. Pour rappel, les Coups de cœur du Parc est un dispositif d'accompagnement technique et financier pour la mise en œuvre d'initiatives locales en faveur du cadre de vie des habitants et du lien social, de la préservation et de valorisation de la biodiversité et des patrimoines (bâti, paysager ou culturel), de développement de la transition écologique.

Les lauréats 2024

Les communes d'Audresselles, Bellebrune, Longfossé, Polincove, Quelmes, Ruminghem, Saint-Martin-Choquel, Surques, Tilques, Wavrans-sur-L'Aa et Wismes bénéficient pour la période 2024-2025 de l'accompagnement technique et financier du Syndicat mixte du Parc naturel régional pour la réalisation d'actions orientées vers la revalorisation des (petits) patrimoines au service du bien-être et de la qualité de vie des habitants. Comme dans les projets des communes de Bellebrune, Polincove, Saint-Martin-Choquel et Wismes.

Suivi des projets des éditions précédentes

L'accompagnement des lauréats de l'édition 2023 s'est poursuivi tout au long de l'année. Plusieurs chantiers ont ainsi été menés à bien, comme à Clairmarais, avec la création d'un espace de nature au cœur du village ; à Condette, où des plantations d'arbres ont été réalisées à différents endroits de la commune dans une logique de préservation des paysages ruraux ; ou encore à Arques, avec l'aménagement d'une mare destinée à sensibiliser les écoliers à la biodiversité.

Chaque Coup de cœur bénéficie également de la dynamique de communication portée par le Parc naturel régional, ce qui renforce sa visibilité auprès des habitants, des partenaires et des acteurs du territoire. La valorisation des projets prend différentes formes : articles dans le Journal des habitants, l'Infolettre du Parc (à destination du grand public) ou encore Vite vu, Vite lu (destiné aux élus). Des supports multimédias viennent également compléter ce dispositif, comme à Hesdigneul-lès-Boulogne, où un film a été réalisé pour présenter l'agrandissement de la mare. Enfin, les projets aboutis donnent souvent lieu à une inauguration.

Les projets en vidéo



35

communes ont pu bénéficier du dispositif des Coups de coeur du Parc depuis sa création en 2022

19

panneaux composent un circuit de découverte créé dans le cadre des Coups de Coeur.

Bocage boulonnais : premières actions d'un plan sur 15 ans

Depuis 2022, le Parc naturel régional anime la mise en oeuvre du Plan de Paysage du bocage boulonnais. En 2024, grâce au soutien du Fonds Vert, les actions ont été menées dans une démarche en faveur de la préservation de la biodiversité.

Parallèlement à la poursuite des actions engagées, l'année 2024 a été consacrée à la mise en oeuvre des actions financées par le dossier Fonds Vert : « Plan de paysage du bocage boulonnais : une démarche paysagère en faveur de la préservation de la biodiversité ». Ce programme, qui se décline jusqu'en 2025, répond à trois priorités :

- > Identifier, restaurer et renforcer l'écosystème bocager ;
- > Renforcer la protection réglementaire du bocage ;
- > Sensibiliser à la valeur de l'écosystème bocager.

Identifier, restaurer et renforcer l'écosystème bocager

L'étude d'actualisation des connaissances de la trame bocagère du Boulonnais, d'identification des secteurs à enjeux à conforter et de préconisations lancée en septembre 2023 s'est finalisée par la présentation des résultats au comité de suivi le 7 novembre 2024. Cette étude a permis de renseigner les grands indicateurs de la démarche, de spatialiser les secteurs à enjeux et la nature des travaux de renforcement de la trame bocagère à prioriser. Elle devrait permettre d'orienter les actions d'animation et les programmes de travaux des années à venir. Le travail d'actualisation des connaissances s'est complété par un stage sur le suivi et la caractérisation d'une partie des mares du Plan de paysage du bocage boulonnais.

Le financement issu du Fonds vert a également permis des travaux de plantations sur l'hiver 2023/2024 et 2024/2025 ainsi que des travaux de restauration en faveur de la biodiversité : mares, chantiers nature, nichoirs...

Renforcer la protection réglementaire du bocage

Un premier état des lieux sur ce sujet a été réalisé dans le cadre d'un stage de master 2 sur un diagnostic des outils réglementaires utilisés ou utilisables pour protéger le bocage (stage d'avril à septembre 2024).

Dans la continuité un appel d'offres pour une prestation d'étude et d'accompagnement pour le renforcement de la protection réglementaire et opérationnelle du bocage boulonnais a été lancé en décembre 2024 et devrait se dérouler jusqu'en juin 2025.

Sensibiliser à la valeur de l'écosystème bocager

Le programme de communication, d'animation et de sensibilisation à la valeur du bocage s'est construit autour de plusieurs actions phares : l'actualisation et la réédition du guide technique du bocage, le développement d'un séjour de découverte du bocage et l'intervention d'un influenceur dans le cadre d'une promotion nationale de la Fédération des Parcs, l'organisation des marchés d'été du bocage à le Wast..



49

communes entrent dans le périmètre du Plan de paysage, réparties dans 4 intercommunalités.

13 069

hectares de prairies composent le Bocage boulonnais ainsi que près de 10 000 hectares de surfaces boisées et 83 hectares de vergers.



2604

kilomètres de haies parsèment les paysages du bocage boulonnais.

50 924

habitants du bocage boulonnais peuvent profiter de 301 km de sentiers pédestres.

350

éleveurs dont 175 sont éleveurs laitiers. On compte par ailleurs plus de 36 000 bovins dans le bocage boulonnais, pour environ 3 100 caprins et 2 900 ovins

Une démarche sur le long terme

Le bocage boulonnais est un des paysages emblématiques du Parc. Il est soumis à des dynamiques qui tendent à modifier fortement voire à faire disparaître les caractéristiques bocagères. Les quarante-neuf communes concernées sont réparties dans quatre EPCI différents. Ce découpage administratif ne favorise pas le portage d'une réflexion globale à l'échelle de l'unité paysagère. C'est pourquoi un Plan de paysage s'avère indispensable pour mener des actions fédératrices pour choisir ensemble ce que deviendra ce paysage, motiver les acteurs locaux autour d'un nouveau projet et non pas subir ce qui semble être une

dégradation inexorable. Après plusieurs années d'élaboration, le plan de paysage du bocage boulonnais a été validé fin 2022. Il fixe les objectifs de qualité paysagère à travailler au cours des 15 prochaines années à partir de 17 pistes d'actions identifiées comme prioritaires dont la mise en oeuvre engage l'ensemble des partenaires du projet. Le Syndicat mixte du Parc est animateur de la mise en oeuvre et du suivi de la démarche partenariale. La difficulté de ce projet est qu'il doit être mené sur le long terme et sur un territoire vaste : il faut garder la dynamique, la mobilisation, l'adhésion et l'implication des partenaires.

Les financeurs de cette action





Une commande groupée pour des panneaux photovoltaïques

En 2024, le Parc naturel régional a proposé un nouveau service aux habitants : une commande groupée de panneaux photovoltaïques à monter soi-même à domicile.



Sur le principe de la commande groupée de matériaux isolants d'origine naturelle, en 2024, le Parc a proposé aux habitants une commande groupée de panneaux photovoltaïques à monter chez soi. Une formation est incluse dans la commande. Cette opération permet aux habitants de devenir autoconsommateurs d'électricité solaire avec un budget restreint. Le Parc sélectionne le partenaire fournisseur sur la base de matériels, de conditions d'organisation de la commande et de services client. Le Parc joue le rôle de partenaire de confiance contre les arnaques. Il communique ensuite sur l'opération et organise une séance d'initiation à l'assemblage, à la pose et à la mise en service le jour de la livraison. C'est l'occasion de rappeler les règles de

déclaration aux services d'urbanisme et auprès d'Enedis, ainsi que les règles de sécurité. Cette action aide les participants à mieux appréhender leur consommation d'électricité, à décrypter les postes de consommation et de mettre en œuvre facilement des habitudes de sobriété. Pour cette première édition, 23 commandes ont été passées soit 56 panneaux. Cette démarche répond à une demande des habitants qui sont intéressés par la possibilité de « faire par soi-même » mais qui se retrouvent démunis pour faire un choix parmi la diversité des solutions de kits photovoltaïques sur le marché et avec l'angoisse de tomber sur une arnaque.

23

commandes ont été passées via l'opération de commande groupée, soit 56 panneaux photovoltaïques posés.

21 420

kWh d'énergie renouvelable sont produits potentiellement chaque année grâce à ce dispositif.

Nos financeurs pour cette action



Accompagnement à la transition énergétique : le camping de Saint-Étienne-au-Mont

Comme mentionné dans la mesure 45 de sa Charte, le Parc naturel régional accompagne les acteurs locaux dans le développement des énergies renouvelables.



Comme le mentionne la mesure 45 de la Charte 2013-2028, le Parc naturel régional accompagne les acteurs locaux dans leur démarche de transition énergétique vers le développement des énergies renouvelables (EnR). En 2025, cela a été notamment le cas du camping de la commune de Saint-Étienne-au-Mont. L'enjeu de l'accompagnement du développement des EnR est de faire en sorte que la sélection de l'énergie utilisée soit la plus pertinente, que l'étude soit aidée financièrement et menée de façon sérieuse en prenant en compte tous les aspects corollaires ou annexes (économie d'énergie, formation du personnel, obligation du décret tertiaire, approvisionnement en pla-

quettes bocagères, télégestion...). Pour le camping de Saint-Étienne-au-Mont, il s'agissait en 2024 d'installer un système de solaire thermique sur le sanitaire. 17 m² de capteurs et un ballon tampon de 850 litres permettent d'alimenter en eau chaude les douches et les lavabos. Ce projet très technique a nécessité une expertise et du temps de suivi pour la concrétisation dans de bonnes conditions (analyse, expertise technique, dossier de subvention, suivi de travaux...). Mais ce fut une belle expérience sur un type d'EnR encore peu présent sur le territoire des Caps et Marais d'Opale et tout à fait adaptée à ce type d'activité, très marquée par la saisonnalité.

6000

kWh de chaleur solaire sont produits annuellement par cette nouvelle installation.

3

autres projets de ce type ont bénéficié d'un accompagnement en 2024.

Nos partenaires pour cette action



Saint-Étienne-au-Mont

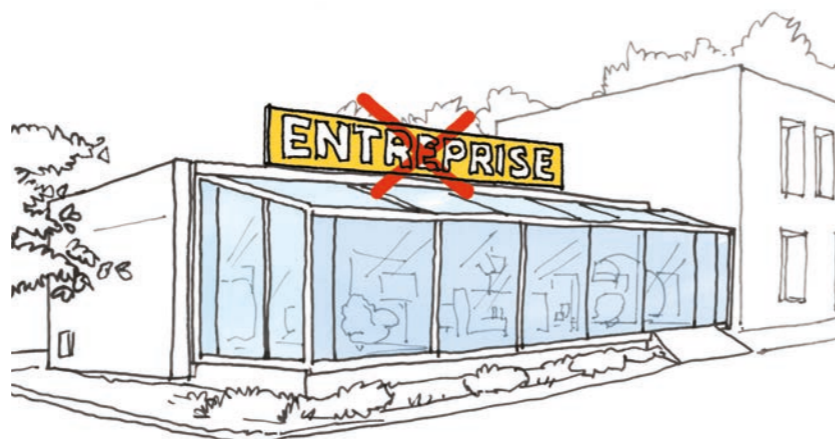
Maîtriser l'affichage publicitaire : le fruit d'une collaboration locale

Afin de protéger les paysages emblématiques, l'affichage publicitaire est encadré sur le territoire. Le Parc accompagne les collectivités dans ce domaine.

La publicité est encadrée par le Code de l'Environnement. Dans les communes classées en territoire de Parc naturel régional et en l'absence de règlement local de publicité (RLP), tout affichage publicitaire est interdit, sauf dérogations particulières. Les enseignes des commerces et des entreprises sont bien entendu autorisées selon les règles du Code de l'Environnement, et sont soumises à l'avis du Parc.

Une charte signalétique permet en territoire de Parc naturel régional de définir le cadre attendu pour l'organisation de la signalétique et des enseignes. Elle permet aux intercommunalités d'élaborer en compatibilité des Règlements locaux de publicité, pouvant autoriser sous condition l'implantation de dispositifs publicitaires, et de se saisir de la compétence. Jusqu'en janvier 2024, la police de la publicité était assurée par les services de l'Etat. Depuis, la compétence a été transférée aux collectivités locales et, en fonction des décisions prises localement, elle relève des prérogatives du maire ou du président de l'intercommunalité. Au-delà de sa mission d'avis sur les projets d'enseignes, la mission du Syndicat mixte de Parc est d'accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de la réglementation.

En 2024, une commune a donc été accompagnée : Clairmarais. Cet accompagnement a permis de sensibiliser les acteurs



économiques et touristiques du territoire à la connaissance de la réglementation en vigueur concernant les enseignes, préenseignes et la publicité. C'est une étape importante dans la mise en œuvre du Règlement local de publicité intercommunal (RLPI) adopté par la Capso sur le territoire de l'ex-Caso en 2022. En effet, l'animation de cette mission, l'instruction des demandes et le pouvoir de police de la publicité demeurent une compétence et une responsabilité des communes sur le territoire de la Capso. Formation et accompagnement semblent pertinents pour mener à bien cette mission.

1^{re} étape

La mise en place d'un RLPI est la première étape dans l'appropriation des enjeux liés à l'affichage publicitaire par les collectivités. Celui-ci doit s'accompagner d'un travail d'animation et de dialogue local afin de garantir sa mise en œuvre.

3 intercommunalités du territoire sont dotées d'un RLPI : la Capso (en partie), la CC du Pays de Lumbres et la CA du Boulonnais.

Nos partenaires pour cette action



EN BREF

2 agents du Parc accompagnent les communes qui souhaitent réaliser des plantations et aménagements paysagers sur leur territoire. Certains aménagements sont conçus dans l'objectif d'accueillir la plus large biodiversité et de sensibiliser les habitants à l'environnement. De plus en plus de projets sont réalisés en concertation avec la population, les scolaires ou les associations locales, que ce soit en amont du projet ou dans sa mise en œuvre (chantiers participatifs). Les plantations d'arbres et d'arbustes sont incontournables dans la mise en œuvre d'un projet de développement durable, notamment en lien avec l'adaptation au changement climatique. Dans cette démarche, le Département du Pas-de-Calais est un partenaire financier avec le Fonds biodiversité investissement qui aide les communes et EPCI à hauteur de 80% du montant HT des projets, dans le respect d'un objectif « biodiversité ».

206 arbres, arbustes et fruitiers ont été commandés en 2024 en Caps et Marais d'Opale via l'opération Plantons le décor.

11 animations ont été organisées en 2024 autour de l'opération Plantons le décor à destination du grand public. Elles ont réuni 120 participants.

23 rendez-vous personnalisés ont permis de guider les habitants dans leurs plantations. À cela, doivent être ajoutés 60 conseils donnés par téléphone.

plantons le décor

Plantons le décor est une opération de commandes groupées d'arbres, d'arbustes et de variétés fruitières et légumières d'origine locale. En Caps et Marais d'Opale, le Parc est le relais local de cette opération et ainsi contribue à faire évoluer les paysages de son territoire, à préserver la biodiversité et le patrimoine végétal régional et à offrir à ses habitants la possibilité d'être acteurs de leur cadre de vie. En parallèle de la commande groupée dont il organise la communication et la livraison sur le territoire, le Parc naturel régional organise des animations spécifiques autour de la plantation et de l'entretien des arbres, arbustes et fruitiers d'essences locales. Enfin, il propose aux habitants des conseils personnalisés pour les accompagner dans leur plantation. Ces conseils sont prodigués lors de rendez-vous individuels avec un agent du Parc spécialiste en plantations.





Des étudiants travaillent sur le Grand site de France

Dans le cadre du renouvellement du label Grand site de France, des étudiants paysagistes sont venus apporter un oeil neuf sur le site des Deux Caps.

Et si des étudiants apportaient un oeil neuf sur le Grand site de France des Deux Caps ? C'est l'idée mise en oeuvre lors d'une nouvelle collaboration en 2024.

La formation Paysage de l'école nationale supérieure d'architecture et du paysage de Lille (ENSAPL) construit son enseignement sur l'apprentissage du projet qui confronte l'étudiant à un site, avec toutes ses composantes (sociétale, environnementale, culturelle, etc.). Dans le temps de la dernière année de formation, un cadre d'enseignement appelé atelier public est expérimenté. Il associe démarche d'enseignement du projet et réponses à un questionnement réel en partenariat avec la collectivité d'accueil.

Dans le contexte du renouvellement du label Grand site de France des Deux Caps sur un projet de périmètre élargi, porté par le Département en partenariat avec le Parc, il a été proposé d'aborder par l'intervention de l'atelier public de l'ENSAPL, l'étude des communes du périmètre élargi comme terrain de projet visant à :

- > Nourrir la réflexion des aménageurs et élus du territoire par une approche paysagère globale incluant les dimensions sociale, économique, environnementale,
- > Construire une vision prospective du territoire anticipant les défis actuels et prévisibles.



Ce projet a permis :

- > De développer le partenariat avec la structure universitaire régionale de formation aux métiers du paysage et de l'architecture en servant de terrain aux projets de recherche des étudiants,

- > De nourrir la réflexion des élus du territoire des regards extérieurs avec l'organisation d'une restitution orale et la diffusion d'un journal de l'atelier,

- > D'alimenter la construction de la future Charte du Parc à partir des enjeux prospectifs investis par les étudiants dans les sujets de recherche : recul du trait de côte, agriculture, végétation, activités, habitat...

19

communes ont été associées à la démarche : Wimerieux, Ambleteuse, Audreselles, Audinghen, Beuvrequen, Tardinghen, Wissant, Escalles, Sangatte-Blériot Boulogne-sur-Mer, Wimille, Audembert, Havelinghen, Saint-Inglevert, Leubringhen, Leulinghen-Bernes, Bazinghen, Marquise et Peuplingues.

Nos partenaires pour cette action



Urbanisme et aménagement : quand le Parc naturel régional donne son avis

Dans le cadre de projets d'urbanismes, paysagers, d'habitats ou encore agricoles, le Syndicat mixte du Parc naturel régional donne des avis réglementaires.

Le Parc naturel régional est consulté pour des avis réglementaires (liés au code de l'environnement et au code de l'urbanisme) et pour des avis liés aux engagements de la charte.

Les objectifs sont :

- > de s'assurer de la cohérence des projets avec la Charte
- > de s'assurer la mise en oeuvre de la séquence éviter-réduire-compenser
- > d'aménager le territoire tout en préservant les patrimoines communs pour les générations futures,
- > de permettre une intégration paysagère qualitative.

Une dizaine de techniciens du syndicat mixte du Parc, en fonction de leurs expertises respectives, peuvent être amenés à intervenir dans la rédaction de ces avis. Cette démarche répond ainsi aux orientations 1, 9, 13 et 14 de la Charte 2013 - 2028 du Parc naturel régional, notamment en matière d'aménagement durable et de qualité du cadre de vie des habitants.

172

avis au total ont été réalisés en 2024 par le syndicat mixte du Parc répartis comme suit :



EN BREF



Un observatoire à la ferme du Zuidbrouck

Et si bientôt on pouvait monter sur le moulin du Zuidbrouck pour observer les oiseaux ? C'est le projet porté par le Conservatoire du littoral, propriétaire de la Ferme du Zuidbrouck, à Clairmarais. Les premières études, ont été menées en 2024 avec le Parc qui est gestionnaire du site. Elle prévoit un sentier piéton, des plantations et l'aménagement de cet observatoire.

30 Le Plan de paysage du bassin carrier de Marquise a fêté ses 30 ans en novembre 2024. Une conférence inédite a été organisée pour l'événement.

Le Plan de paysage du Bassin carrier de Marquise est exemplaire pour avoir permis à neuf communes et quatre exploitations de carrières de bâtir un projet paysager d'aménagement à long terme.

Cette démarche fait référence au niveau national par son approche et sa pérennité. Eviter les friches du XXI^e siècle, créer des espaces de grande richesse de biodiversité, de grande qualité paysagère, sont les objectifs partagés de tous les acteurs de ce projet pour le mieux-être de tous. Le 28 novembre, une conférence inaugurale réunissant grands témoins, acteurs et experts scientifiques a été l'occasion de raconter l'histoire du bassin carrier de Marquise, de la mettre en perspective dans le temps long de la formation de son socle géologique remarquable, des étapes de son exploitation et de ses perspectives. Cet événement marquait le lancement d'un programme d'animations qui se poursuivra jusqu'à l'été 2025 avec des propositions à destination du grand public et des scolaires. Ces animations s'inscrivent dans la démarche Geopark dont le bassin carrier de Marquise est l'un des géosites.



VOLET

C

LA VIE DU SYNDICAT MIXTE

2024

La gestion du budget et des finances du Syndicat mixte du Parc naturel régional

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional dispose d'un budget autonome.

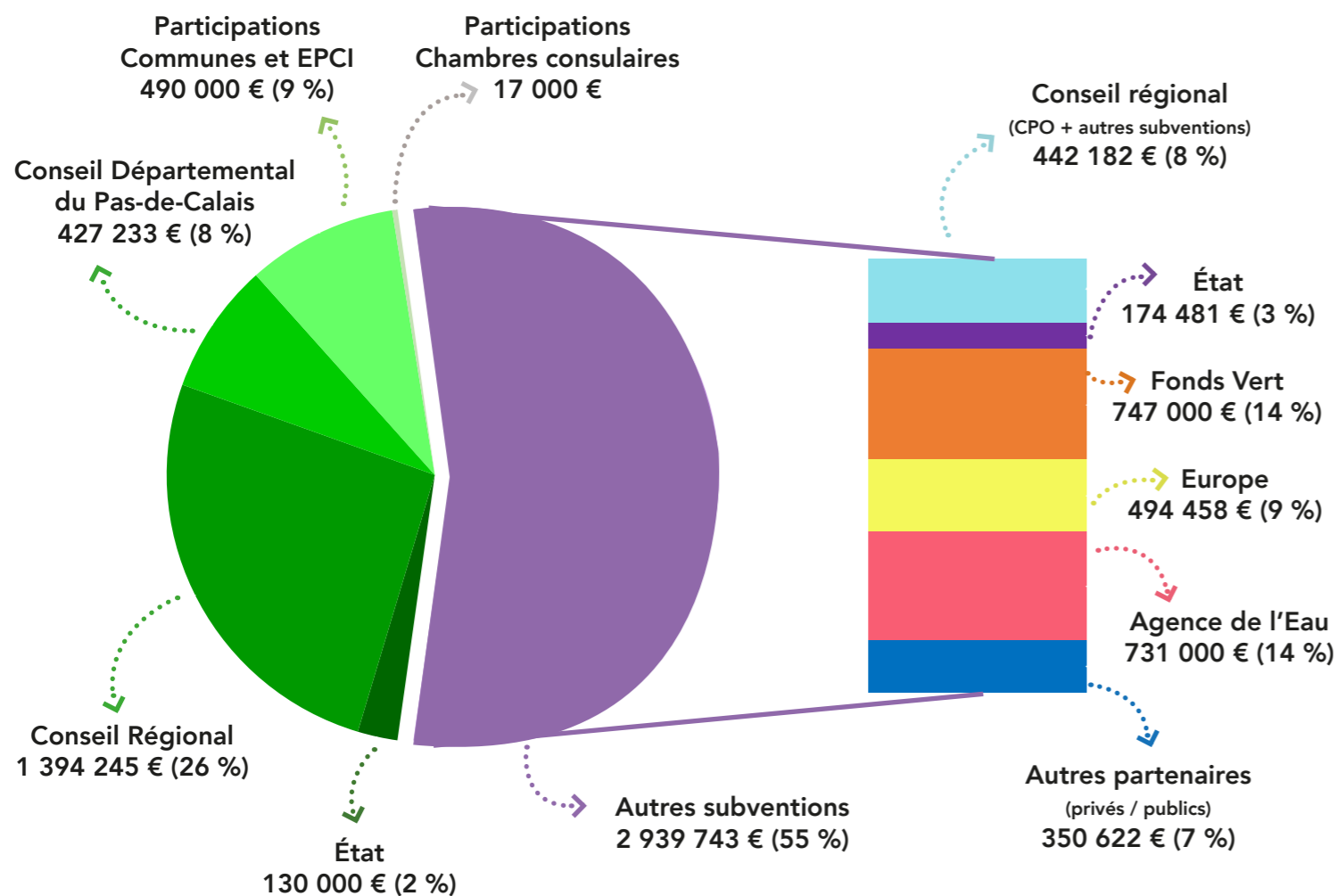
En 2024, les dépenses totales de fonctionnement et d'investissement s'élèvent à 5 639 003,79 euros, décomposées comme suit :

- > Section d'investissement : 578 891,63 €
- > Section de fonctionnement : 5 060 112,16 €

Les frais de personnel s'élèvent à 3 066 865,58 € et représentent 67 % des dépenses de fonctionnement pour 63,9 équivalents temps plein au 31 décembre 2024.

La part « opérationnel » (actions et travaux effectués sur le territoire du Parc) s'élève à 1 186 061 € et représente 21 % du total réalisé.

Les ressources proviennent notamment des contributions statutaires annuelles des membres du Syndicat mixte du Parc :



2 371 181 €

C'est le montant total des subventions reçues par les collectivités et les agriculteurs du territoire grâce à l'animation et l'ingénierie du Parc.

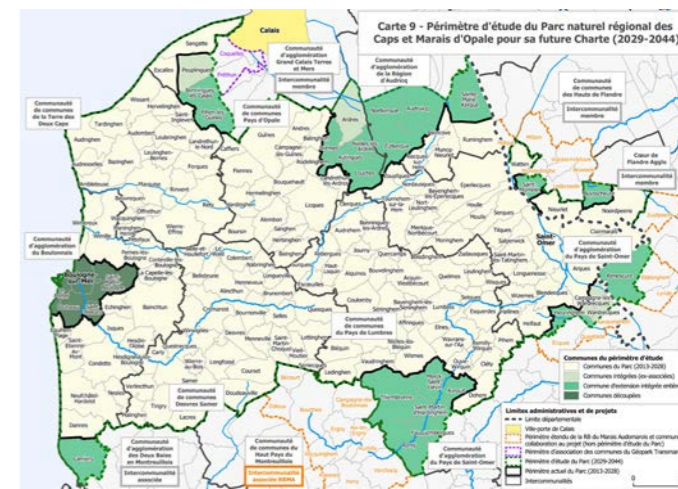
442

titres de recettes ont été émis pour un total de 6 247 073,06 €

2024, c'est parti pour la révision de Charte

En 2023, la démarche d'évaluation à mi-parcours de la charte de Parc 2013-2028 a touché à sa fin, ouvrant ainsi progressivement le chantier de la révision de la charte 2029-2044. Il est en effet préconisé un délai de 4 ans pour la mise en œuvre complète d'un cycle de révision par la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux.

Ainsi dès janvier 2024, la venue de Bernard Chevassus-au-Louis, scientifique et ancien directeur du Museum national d'histoire naturelle de Paris lors de la Conférence territoriale annuelle, a permis de lancer la prospective sur le territoire de Parc à horizon 2050 et de réinvestir le périmètre à esquisser pour le diagnostic territorial de la charte à venir et ses enjeux. Sur cette base, chaque intercommunalité au travers de la conférence des maires, commissions ou séances dédiées a pu être interrogée et parfois même exprimer la volonté de communes d'intégrer le territoire de projet. Le bureau syndical est devenu comité de pilotage, les référents techniques de la Région, des Départements, de l'État et de la Fédération des PNR composent le comité de suivi technique. L'équipe du syndicat mixte s'est structurée pour organiser et déployer le processus de révision. Le 12 juillet 2024, le comité syndical du Parc a validé un périmètre d'étude que la Région Hauts-de-France a entériné à l'unanimité le 10 octobre 2024, lançant



Le périmètre d'étude validé par le comité syndical du PNR et la Région.

officiellement la révision de la charte de Parc auprès du Préfet de Région. L'assemblée du territoire du 27 octobre a, en conséquence, permis de recueillir l'avis des élus du territoire du Parc pour nourrir les grandes orientations des travaux d'écriture du futur projet de territoire autour de trois grandes orientations : milieux naturels et biodiversité ; climat et transitions ; aménagement, paysages et développement.

L'année 2025 va permettre l'élaboration de l'évaluation finale, le diagnostic territorial et les premières écritures du projet de charte en particulier au travers d'une stratégie de consultation et de concertation associant l'ensemble des parties prenantes du projet territorial.

La gouvernance du Syndicat mixte en chiffres

4 comités syndicaux ont eu lieu en 2024 (les 6 février, 12 juillet, 4 novembre et 10 décembre).
Le comité syndical composé de 54 membres est l'organe de délibération du syndicat mixte

2 réunions de commission consultative des marchés et commission d'appels d'offres ont eu lieu en 2024.
Cet organe composé d'élus attribue les marchés et permet au Syndicat mixte de fonctionner plus efficacement.

90 délibérations ont ainsi été transmises à la préfecture.

8 dossiers de marchés publics ont ainsi été traités en 2024.

Ils construisent chaque jour le Parc :

154 communes adhérentes et 4 associées :

Acquin-Westbécourt - Affringues - Alembon - Alincthun - Alquines - Ambleteuse - Andres - Ardres - Arques - Audembert - Audinghen
Audrehem - Audresselles - Baincthun - Bainghen - Balinghem - Bayenghem-les-Seninghem - Bayenghem-lez-Eperlecques - Bazinghen
Bellebrune - Belle-et-Houllefort - Beuvrequen - Blendecques - Bléquin - Boisdillinghem - Bonningues-les-Ardres - Bouquehault - Bournonville
Boursin - Bouvelinghem - Brunembert - Caffiers - Campagne-les - Guînes - Campagne-les-Wardrecques - Carly - Clairmarais - Clerques
Cléty - Colembert - Condette - Conteville-lez-Boulogne - Coulomby - Courset - Crémarest - Dannes - Desvres - Dohem - Doudeauville
Echinghen - Elnes - Eperlecques - Equihen-Plage - Escalles - Escœuilles - Esqueredes - Ferques - Fiennes - Guînes - Halinghen - Hallines
Hardinghen - Haut-Loquin - Helfaut - Henneveux - Herbinghen - Hermelinghen - Havelinghen - Hesdigneul-les-Boulogne - Hesdin-
l'Abbé - Hocquinghen - Houlle - Isques - Jurny - La Capelle-les-Boulogne - Lacres - Landrethun-le-Nord - Landrethun-lez-Ardres - Le
Wast - Ledingham - Leubringhen - Leulinghem-les-Estrehem - Leulinghen-Bernes - Licques - Longfossé - Longuenesse - Longueville
Lottighen - Lumbres - Maninghen-Henne - Marquise - Menneville - Mentque-Nortbécourt - Moringhem - Moule - Muncq-Nieurlet - Nabringhen
Nesles - Neufchâtel-Hardelot - Nielles-les-Bléquin - Nieurlet - Noordpeene - Nordausques - Nortleulinghem - Offrethun - Ouve-Wirquin
Pernes-lez-Boulogne - *Peuplingues* - Pihem - Pittefaux - Polincove - Quelmes - Quercamps - Quesques - Questrecques - Rebergues
Recques-sur-Hem - Remilly-Wirquin - Réty - Rinxent - Rodelinghem - Ruminghem - Saint-Étienne-au-Mont - Saint-Inglevert - Saint-
Martin-lez-Tatinghem - Saint-Martin-Choquel - Saint-Omer - Salperwick - Samer - Sangatte - Sanghen - Selles - Seninghem - Senlecques
Serques - Setques - Surques - Tardinghen - Tilques - Tingry - Tournehem-sur-la-Hem - Vaudringhem - Verlincthun - Vieil-Moutier
Wacqinghen - Wardrecques - Watten - Wavrans-sur-l'Aa - Wierre-au-Bois - Wierre-Effroy - Wimereux - Wimille - Wirwignes - Wismes
Wisques - Wissant - Wizernes - Zouafques - Zudausques

10 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) :

Communauté d'agglomération du Boulonnais (agglomération porte)
Communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers
Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer
Communauté de communes de Desvres-Samer
Communauté de communes de Flandre Intérieure
Communauté de communes de la Région d'Audruicq
Communauté de communes de La terre des 2 Caps
Communauté de communes des Hauts de Flandre
Communauté de communes du Pays de Lumbres
Communauté de communes Pays d'Opale

2 organismes consulaires

Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais
Chambre de Métiers et de l'Artisanat Nord-Pas de Calais

**Le Département du Pas-de-Calais
La Région Hauts-de-France**

Et le Département du Nord,
partenaire du Syndicat mixte du Parc

Le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale est une création du Conseil régional Hauts-de-France avec la coopération du Conseil départemental du Pas-de-Calais, et la participation de l'État, des organismes consulaires, des intercommunalités et des communes adhérentes.

Maisons du Parc :

> Manoir du Huisbois, Le Wast
> Maison du Marais,
Saint-Martin-lez-Tatinghem
adresse postale : BP 22,
62142 LE WAST
Tél 03 21 87 90 90
info@parc-opale.fr
www.parc-opale.fr
Facebook : Parc Opale

